

# Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

## Exercice 2025

Grand Livre Comptable de dépenses par article

Montants engagés et réalisés

### Article 611 : Contrats de prestations de services

Budget Primitif :	56 500,00	Total Budget :	56 500,00
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé de l'exercice :	16 456,00
R.A.R. :	0,00	Total Engagé + En cours :	856,00
DM / VC :	0,00	Solde :	39 188,00
		% de réalisation :	30,64 %

#### Tiers ACTIVE

Article	Opératio	Date	Annee	N° Piece	N° Bord.	Tiers	Objet	TTC
611		22/01/2025	2025	22	3	ACTIVE	Solde Prestation accompagnement PAT Programme Alim	7 500,00
<b>Total réalisé</b>								<b>7 500,00</b>
<b>Total Article 611</b>								<b>7 500,00</b>

<b>Total général réalisé</b>	<b>7 500,00</b>
<b>Total général engagé + en cours</b>	
<b>Total général</b>	<b>7 500,00</b>

# Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

## Exercice 2024

Grand Livre Comptable de dépenses par article

Montants engagés et réalisés

### Article 611 : Contrats de prestations de services

Budget Primitif :	42 500,00	Total Budget :	48 407,47	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé de l'exercice :	13 449,42	
R.A.R. :	0,00	Total Engagé + En cours :	0,00	
DM / VC :	5 907,47	Solde :	34 958,05	% de réalisation : 27,78 %

#### Tiers ACTIVE

Article	Opératio	Date	Annee	N° Piece	N° Bord.	Tiers	Objet	TTC
611		08/03/2024	2024	72	9	ACTIVE	Prestation accompagnement PAT Programme Alimentair	2 500,00
<b>Total réalisé</b>								<b>2 500,00</b>
<b>Total Article 611</b>								<b>2 500,00</b>

<b>Total général réalisé</b>	<b>2 500,00</b>
<b>Total général engagé + en cours</b>	
<b>Total général</b>	<b>2 500,00</b>



**Syndicat mixte de la Bresse  
Bourguignonne  
Mr le Président Anthony VADOT**

Maison de l'emploi  
4, promenade des Cordeliers  
71500 Louhans  
SIRET : 200 023 901 00024

12D rue du Général Leclerc  
71100 Chalon-sur-Saône  
03.85.90.05.50  
[active@eco-solidaire71.org](mailto:active@eco-solidaire71.org)  
SIRET 431 626 621 000 20

Chalon-sur-Saône, le 09 janvier 2025

---

## **FACTURE 2024 - 33**

---

**« Accompagnement du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne  
dans l'élaboration d'un diagnostic pour la mise en œuvre d'un PAT et  
la définition et la priorisation des actions »**

**Période concernée : avril 2024 - janvier 2025**

Les opérations de la facture sont constituées exclusivement de prestations de services.

- **Consultation des acteurs** : rdv avec les acteurs concernés par les 4 thématiques du diagnostic / animations de temps collectifs
- **Rédaction d'un diagnostic sur chaque thématique en identifiant des perspectives d'actions** : eau / agriculture / alimentation / justice sociale
- **Réalisation de supports de vulgarisation des éléments clefs des diagnostics**
- **Animation de rencontres / ateliers publics**
- **Présentation des diagnostics en Copil et Conseil Syndical**
- **Aide à la priorisation des actions**

**Coût total de l'action : 7 500€ (sept mille euros) TTC**

Date de règlement : à réception  
Mode de règlement : par chèque ou par virement

Coordonnées bancaires  
IBAN : FR76 1213 5003 0008 0074 7225 825 - BIC CEPAFRPP213

**En vous remerciant.**

*Association loi 1901 - SIRET 431 626 621 000 20 - APE 9499 Z  
« Taxe sur la Valeur Ajoutée non applicable, article 293B du CGI »*



## DEVIS 2023-22

12 D avenue du Général Leclerc  
71100 Chalon sur Saône  
Tél. : 03 85 90 05 50  
Dossier suivi par : **Céline GUERET**  
[celinegueret@active71.org](mailto:celinegueret@active71.org)  
Site Internet : [www.active71.org](http://www.active71.org)

**Syndicat mixte de la Bresse  
Bourguignonne - Anthony VADOT**

Maison de l'emploi  
4, promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

### Description de l'intervention

**Accompagnement du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne dans  
l'élaboration d'un diagnostic autour de la mise en oeuvre d'un PAT**

#### Phase de réalisation du diagnostic partagé

Identification et rencontre des acteurs des différentes thématiques constitutives d'un PAT  
Animation de réunions de concertation et de partage  
Réalisation d'un diagnostic du territoire  
Analyse du diagnostic afin de définir les potentiels de développement des idées  
et de les conduire vers un projet concret à mettre en place

Livrables : diagnostic territorial et document synthétique de définition de la stratégie du PAT

<b>Période d'intervention</b>	2 024
<b>Montant (TTC)</b>	<b>7 500€ (sept mille cinq cent euros)</b>

Fait à Chalon-sur-Saône le 21/12/2023

**BON POUR ACCORD**  
**Nom et Signature**

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

**Active, Pole de l'Économie Solidaire**  
12D rue du Général Leclerc - 71 100 Chalon-sur-Saône



**Syndicat mixte de la Bresse  
Bourguignonne  
Mr le Président Anthony VADOT**

Maison de l'emploi  
4, promenade des Cordeliers  
71500 Louhans  
SIRET : 200 023 901 00024

12D rue du Général Leclerc  
71100 Chalon-sur-Saône  
03.85.90.05.50  
[active@eco-solidaire71.org](mailto:active@eco-solidaire71.org)  
SIRET 431 626 621 000 20

Chalon-sur-Saône, le 14 février 2024

---

## **FACTURE 2024 - 06**

---

**« Accompagnement du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne  
dans l'élaboration d'un diagnostic pour la mise en œuvre d'un PAT -  
Phase de lancement de la démarche de diagnostic partagé »**

**Période concernée : dernier trimestre 2023**

**Les opérations de la facture sont constituées exclusivement de prestations de services.**

- **Représentation de la dynamique PAT Bresse** aux réunions du PAT départementale : participation à 3 journées
- **Identification et mobilisation des acteurs** : croisement de réseaux pour identifier les partenaires clefs à associer dès le lancement
- **Lancement de la démarche de consultation** : animation d'une réunion de lancement de la démarche et réalisation d'un compte-rendu
- **Analyse des attentes et réalisation d'un plan d'actions validé par le Copil**

**Coût total de l'action : 2 500€ (deux mille euros) TTC**

Date de règlement : à réception  
Mode de règlement : par chèque ou par virement



Nouvelles coordonnées bancaires  
IBAN : FR76 1213 5003 0008 0074 7225 825 - BIC CEPFRPP213

**En vous remerciant.**

*Association loi 1901 - SIRET 431 626 621 000 20 - APE 9499 Z  
« Taxe sur la Valeur Ajoutée non applicable, article 293B du CGI »*



## DEVIS 2023-21

**Syndicat mixte de la Bresse  
Bourguignonne - Anthony VADOT**

12 D avenue du Général Leclerc  
71100 Chalon sur Saône  
Tél. : 03 85 90 05 50  
Dossier suivi par : **Céline GUERET**  
[celinegueret@active71.org](mailto:celinegueret@active71.org)  
Site Internet : [www.active71.org](http://www.active71.org)

Maison de l'emploi  
4, promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

### Description de l'intervention

**Accompagnement du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne dans  
l'élaboration d'un diagnostic autour de la mise en oeuvre d'un PAT  
Phase de lancement du diagnostic partagé**

Représentation de la dynamique PAT Bresse aux réunions du PAT départementale  
Identification et mobilisation des acteurs  
Animation d'une réunion de lancement de la démarche  
Réalisation du compte rendu de réunion  
Analyse des attentes et réalisation d'un plan d'actions qui sera proposé au Copil pour validation

Livrables : compte-rendu de la réunion et plan d'action

<b>Période d'intervention</b>	2 023
<b>Montant (TTC)</b>	<b>2 500€ (deux mille cinq cent euros)</b>

Fait à Chalon-sur-Saône le 21/12/2023

**BON POUR ACCORD**  
**Nom et Signature**

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

**Active, Pole de l'Économie Solidaire**  
12D rue du Général Leclerc - 71 100 Chalon-sur-Saône

# Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

## Exercice 2025

Grand Livre Comptable de dépenses par article

Montants engagés et réalisés

### Article 611 : Contrats de prestations de services

Budget Primitif :	56 500,00	Total Budget :	56 500,00	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé de l'exercice :	50 554,00	
R.A.R :	0,00	Total Engagé + En cours :	856,00	
DM / VC :	0,00	Solde :	5 090,00	% de réalisation : 90,99 %

#### Tiers *BIO BOURGOGNE FRANCHE COMTE*

Article	Opératio	Date	Annee	N° Piece	N° Bord.	Tiers	Objet	TTC
611		15/01/2025	2025	1	1	BIO BOURGOGNE FRAN	Prestation Défi Foyers à Energie Positive	8 100,00
611		30/04/2025	2025	109	14	BIO BOURGOGNE FRAN	Prestation Défi Foyers à Energie Positive	14 700,00
611		04/06/2025	2025	139	19	BIO BOURGOGNE FRAN	Prestation Défi Foyers à Energie Positive	13 200,00
<b>Total réalisé</b>								<b>36 000,00</b>
<b>Total Article 611</b>								<b>36 000,00</b>

	<b>36 000,00</b>
<b>Total général réalisé</b>	
<b>Total général engagé + en cours</b>	
<b>Total général</b>	<b>36 000,00</b>



**BIO**

**BOURGOGNE -**

**FRANCHE-COMTÉ**

19 Avenue Pierre Larousse

BP 382

89000 AUXERRE CEDEX

Tél 03 86 72 92 20

Fax 03 86 72 92 21

**PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

**Charlotte CORDELIER**

**MIFE - Promenade des cordeliers**

**71500 LOUHANS**

Association loi 1901

SIRET 390 605 723 000 27

n° déclaration activité au titre de la formation professionnelle :

26890070889

Tva Intra. : FR48 390605723

**FACTURE 240570**

30/11/2024

Code	Désignation	Qté	U	PU ht	TVA	Total
PRESTA 1	<b>Préparation et lancement du Défi Foyers A Alimentation Positive (Défi FAAP) de janvier à octobre 2024</b> Intervention de janvier à octobre 2024 (en jour) . Réunions de travail entre partenaires du projet . Préparation du Défi FAAP et adaptation des outils au public concerné (mini-défis, relevés d'achat, etc.) . Présentation du Défi FAAP aux bénéficiaires lors de la réunion de lancement de l'opération Chèques alimentaires . 2 réunions de lancement du Défi FAAP à Louhans et Cuisery (préparation de la réunion de lancement, réalisation des documents fournis aux participants, animation jour J, etc.) . Échanges et réponses aux sollicitations des structures relais pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires	16,00		416,67	20,00	6 666,67
TC SOUMIS	Frais annexes liés à l'action  <i>Réf. : devis n°240036 du 18/09/24</i>	1,00		83,33	20,00	83,33
<b>Montant net ht €</b>						<b>6 750,00</b>
<b>Montant tva €</b>						<b>1 350,00</b>
<b>Montant net ttc €</b>						<b>8 100,00</b>
<b>Net à payer €</b>						<b>8 100,00</b>

Règlement à réception

**IBAN CIC : FR76 3008 7331 4200 0207 2520 173**

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.



**BIO**

**BOURGOGNE -**

**FRANCHE-COMTÉ**

19 Avenue Pierre Larousse  
BP 382  
89000 AUXERRE CEDEX  
Tél 03 86 72 92 20  
Fax 03 86 72 92 21

**PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

**Charlotte CORDELIER**

**MIFE - Promenade des cordeliers**

**71500 LOUHANS**

Association loi 1901  
SIRET 390 605 723 000 27  
n° déclaration activité au titre de la formation professionnelle :  
26890070889  
Tva Intra. : FR48 390605723

**FACTURE 250131**

17/04/2025

Code	Désignation	Qté	U	PU ht	TVA	Total
PRESTA 1	<b>Réalisation des ateliers pratiques du Défi Foyers A Alimentation Positive (Défi FAAP)</b>  Intervention de novembre 2024 à février 2025 (en jour)  . Ateliers nutrition pour Louhans et Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Ateliers culinaires pour Louhans et Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Ateliers bonus Louhans : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Ateliers bonus Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Analyse des relevés d'achat et suivi des mini-défis . Échanges et réponses aux sollicitations des structures relais pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires	28,00		416,67	20,00	11 666,67
TC SOUMIS	Frais annexes liés à l'action  <i>Réf. devis n°240060 du 19/11/24</i>	1,00		583,33	20,00	583,33
Montant net ht €						12 250,00
Montant tva €						2 450,00
Montant net ttc €						14 700,00
Net à payer €						14 700,00

Règlement à réception

IBAN CIC : FR76 3008 7331 4200 0207 2520 173

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.



**BIO**  
**BOURGOGNE -**  
**FRANCHE-COMTÉ**

19 Avenue Pierre Larousse  
BP 382  
89000 AUXERRE CEDEX  
Tél 03 86 72 92 20  
Fax 03 86 72 92 21

**PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNON**  
**Charlotte CORDELIER**  
**MIFE - Promenade des cordeliers**  
**71500 LOUHANS**

Association loi 1901  
SIRET 390 605 723 000 27  
N° déclaration activité au titre de la  
formation professionnelle : 26890070889  
Tva Intra. : FR48 390605723

**DEVIS 240060**

19/11/2024

Code	Désignation	Qté	PU ht	Brut ht	TVA Taux	Net ttc
PRESTA	<b>Réalisation des ateliers pratiques du Défi Foyers A Alimentation Positive (Défi FAAP)</b>  Intervention de novembre 2024 à février 2025 (en jour)  . Ateliers nutrition pour Louhans et Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Ateliers culinaires pour Louhans et Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Ateliers bonus Louhans : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Ateliers bonus Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Analyse des relevés d'achat et suivi des mini-défis . Échanges et réponses aux sollicitations des structures relais pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires	28,00	416,67	11 666,67	20,00	14 000,00
TC SOUM	Frais annexes liés à l'action	1,00	583,33	583,33	20,00	700,00
				Montant Brut HT €		12 250,00
				Montant TVA (20%) €		2 450,00
				Montant Net TTC €		14 700,00

Merci d'apposer la date et votre signature pour **BON POUR ACCORD**

**CACHET COMMERCIAL**

23/11/24

*Bon pour accord*

**Syndicat Mixte**

de la

**Bresse Bourguignonne**

IBAN CIC : FR76 3008 7331 4200 0207 2520 173

CE DEVIS PRÉSENTE UNE DURÉE DE VALIDITÉ DE 3 MOIS. Devis gratuit.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.



**BIO**

**BOURGOGNE -**

**FRANCHE-COMTÉ**

19 Avenue Pierre Larousse

BP 382

89000 AUXERRE CEDEX

Tél 03 86 72 92 20

Fax 03 86 72 92 21

**PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

**Charlotte CORDELIER**

**MIFE - Promenade des cordeliers**

**71500 LOUHANS**

Association loi 1901

SIRET 390 605 723 000 27

n° déclaration activité au titre de la formation professionnelle :

26890070889

Tva Intra. : FR48 390605723

**FACTURE 250137**

**30/04/2025**

Code	Désignation	Qté	U	PU ht	TVA	Total
PRESTA 1	<b>Finalisation des ateliers et clôture pratiques du Défi Foyers A Alimentation Positive (Défi FAAP)</b>  Intervention de février à juin 2025 (en jour)  . Visite de ferme à Louhans : organisation de la visite avec le producteur, préparation d'un support de présentation de la ferme et d'animations sur site - 5 jrs . Visite de ferme à Cuisery : organisation de la visite avec le producteur, préparation d'un support de présentation de la ferme et d'animations sur site - 5 jrs . Analyse des relevés d'achat et synthèse globale sur l'ensemble du Défi FAAP - 4 jrs . Ateliers bonus Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Échanges et réponses aux sollicitations des structures relais pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires - 1 jrs . Synthèse globale du Défi FAAP et réalisation des livrables - 3 jrs	26,00		416,67	20,00	10 833,33
TC SOUMIS	Frais annexes liés à l'action	1,00		166,67	20,00	166,67
<b>Montant net ht €</b>						<b>11 000,00</b>
<b>Montant tva €</b>						<b>2 200,00</b>
<b>Montant net ttc €</b>						<b>13 200,00</b>
<b>Net à payer €</b>						<b>13200,00</b>

**Règlement à réception**

**IBAN CIC : FR76 3008 7331 4200 0207 2520 173**

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.



**BIO**

**BOURGOGNE -  
FRANCHE-COMTÉ**

19 Avenue Pierre Larousse  
BP 382  
89000 AUXERRE CEDEX  
Tél 03 86 72 92 20  
Fax 03 86 72 92 21

Association loi 1901  
SIRET 390 605 723 000 27  
N° déclaration activité au titre de la  
formation professionnelle : 26890070889  
Tva Intra. : FR48 390605723

**PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNON**  
Charlotte CORDELIER  
MIFE - Promenade des cordeliers  
71500 LOUHANS

**DEVIS 240061**

19/11/2024

Code	Désignation	Qté	PU ht	Brut ht	TVA Taux	Net ttc
	<b>Finalisation des ateliers et clôture pratiques du Défi Foyers A Alimentation Positive (Défi FAAP)</b>					
PRESTA	Intervention de février à juin 2025 (en jour)  . Visite de ferme à Louhans : organisation de la visite avec le producteur, préparation d'un support de présentation de la ferme et d'animations sur site - 5 jrs . Visite de ferme à Cuisery : organisation de la visite avec le producteur, préparation d'un support de présentation de la ferme et d'animations sur site - 5 jrs . Analyse des relevés d'achat et synthèse globale sur l'ensemble du Défi FAAP - 4 jrs . Ateliers bonus Cuisery : organisation de l'atelier et préparation amont, préparation des supports distribués aux participants, achats de fournitures . Échanges et réponses aux sollicitations des structures relais pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires - 1 jrs . Synthèse globale du Défi FAAP et réalisation des livrables - 3 jrs	26,00	416,67	10 833,33	20,00	13 000,00
TC SOU	Frais annexes liés à l'action	1,00	166,67	166,67	20,00	200,00

... suite page suivante ...



# Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

## Exercice 2024

Grand Livre Comptable de dépenses par article

Montants engagés et réalisés

### Article 65134 : Aides

Budget Primitif :	0,00	Total Budget :	9 500,00	
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé de l'exercice :	1 990,00	
R.A.R. :	0,00	Total Engagé + En cours :	0,00	
DM / VC :	9 500,00	Solde :	7 510,00	% de réalisation : 20,95 %

### Tiers CCAS CUISERY

Article	Opératio	Date	Annee	N° Piece	N° Bord.	Tiers	Objet	TTC
65134		09/10/2024	2024	225	39	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	150,00
65134		25/11/2024	2024	273	47	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	140,00
65134		23/12/2024	2024	303	52	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	620,00
<b>Total réalisé</b>								<b>910,00</b>

### Tiers CCAS LOUHANS

Article	Opératio	Date	Annee	N° Piece	N° Bord.	Tiers	Objet	TTC
65134		09/12/2024	2024	291	49	CCAS LOUHANS	Prestation Mieux Manger pour Tous	1 080,00
<b>Total réalisé</b>								<b>1 080,00</b>
<b>Total Article 65134</b>								<b>1 990,00</b>

<b>Total général réalisé</b>	<b>1 990,00</b>
<b>Total général engagé + en cours</b>	
<b>Total général</b>	<b>1 990,00</b>

# Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

## Exercice 2025

Grand Livre Comptable de dépenses par article

Montants engagés et réalisés

### Article 65134 : Aides

Budget Primitif :	11 000,00	Total Budget :	11 000,00
Budget Supplémentaire :	0,00	Total Réalisé de l'exercice :	7 480,00
R.A.R. :	0,00	Total Engagé + En cours :	0,00
DM / VC :	0,00	Solde :	3 520,00
		% de réalisation :	68,00 %

Article	Opératio	Date	Annee	N° Piece	N° Bord.	Tiers	Objet	TTC
65134		15/01/2025	2025	12	1	CCAS LOUHANS	Prestation Mieux Manger pour Tous	1 430,00
65134		22/01/2025	2025	24	3	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	490,00
65134		25/02/2025	2025	52	6	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	240,00
65134		24/03/2025	2025	81	10	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	230,00
65134		16/04/2025	2025	107	13	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	80,00
65134		16/04/2025	2025	108	13	CCAS LOUHANS	Prestation Mieux Manger pour Tous	1 510,00
65134		14/05/2025	2025	122	15	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	220,00
65134		28/05/2025	2025	137	18	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	160,00
65134		20/06/2025	2025	168	23	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	170,00
65134		01/07/2025	2025	176	24	CCAS LOUHANS	Prestation Mieux Manger pour Tous	1 350,00
65134		08/07/2025	2025	184	25	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	120,00
65134		02/09/2025	2025	219	30	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	530,00
65134		22/09/2025	2025	248	33	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	220,00
65134		20/10/2025	2025	275	38	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	180,00
65134		29/10/2025	2025	280	39	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	150,00
65134		29/10/2025	2025	281	39	CCAS CUISERY	Prestation Mieux Manger pour Tous	400,00
<b>Total réalisé</b>								<b>7 480,00</b>
<b>Total Article 65134</b>								<b>7 480,00</b>

Total général réalisé	7 480,00
Total général engagé + en cours	
Total général	7 480,00

# TITRE EXECUTOIRE COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-B-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT		COMPTABLE CHARGE DU RECouvreMENT		
<b>C C A S LOUHANS</b> 1 RUE DES BORDES BP 95 71501 Louhans CEDEX 01  budget CCAS LOUHANS		E X P          D E S T	<b>SCG BRESSE BOURGUIGNONNE</b> 39 RUE DES BORDES 71500 Louhans  BIC : BDFEFRPPCCT - IBAN : FR59 3000 1004 99D7 1400 0000 079	
Année : 2024  Emis ou rendu exécutoire : 03/12/2024  N° de bordereau : 17  N° de titre : 24			<b>SYNDICAT MIXTE BRESSE BOURGUIGNONNE</b> 4 PROMENADE DES CORDELIERS 71500 Louhans	
<b>OBJET DE LA CREAANCE : PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS - REVERSEMENT JUILLET A SEPTEMBRE - CONVENTION RELEVÉ + FACTURES - 2024RECETTE0000000322; 2024RECETTE0000000324; 2024RECETTE0000000323</b>				
IMPUTATION		MONTANT BUDGETAIRE	MONTANT T.V.A COLLECTEE	SOMME DUE
Compte - Opération - Fonction - N° inventaire		Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA		
74758 - - 020 -		1 080,00	0,00	1 080,00
<b>Total somme due</b>				<b>1 080,00€</b>

Je vous prie de bien vouloir verser, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "somme due" selon les indications données en dessous du présent acte.

Nom, prénom, qualité de l'ordonnateur : **FREDERIC BOUCHET, PRESIDENT**

## Papillon détachable - Références à rappeler

Titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-B-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Article 293 B du CGI

IV - Pour leurs livraisons de biens et leurs prestations de services qui n'ont pas bénéficié de l'application de la franchise prévue au III, ces assujettis bénéficient également d'une franchise lorsque le chiffre d'affaires correspondant réalisé au cours de l'année civile n'excède pas 15 300 €.

### Article 293 E du CGI

En cas de délivrance d'une facture, d'une note d'honoraires ou de tout autre document en tenant lieu par ces assujettis pour leurs livraisons de biens et leurs prestations de services, la facture, la note d'honoraires ou le document doit comporter la mention : "TVA non applicable, article 293B du CGI"

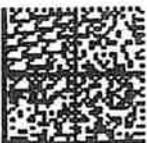
### Modalités de règlement

- En numéraire (dans la limite de 300 €) ou carte bancaire, avec cet avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).
  - Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public. Joignez le talon de paiement non signé et non agrafé. Le tout est à envoyer à l'adresse du SCG BRESSE BOURGUIGNONNE
  - Par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public : BIC : BDFEFRPPCCT - IBAN : FR593000100499D714000000079
- Indiquez, en zone objet / libellé les références suivantes : code budget - année - n°titre

### Renseignements, réclamations, difficultés de paiement:

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement du présent acte; veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.
- \* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

**Voies de recours :** Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



COLLECTIVITE ou C C A S LOUHANS			
ETABLISSEMENT : budget CCAS LOUHANS			
Exercice	N° de titre	Nom du débiteur	Somme due
2024	24	SYNDICAT MIXTE BRESSE BOURGUIGNONNE	****1 080,00 €***



**CCAS**  
**de Louhans- Châteaurenaud**

Pays de la Bresse Bourguignonne  
4 Promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

**BORDEREAU RELEVES DE FACTURES**  
**OPERATION « Mieux manger pour tous »**

CHEQUES DE JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 2024

COMMERCES	NOMBRE DE CHEQUES	MONTANT
GAEC Laurency	2 chèques alimentaires	20,00 €
GAEC des 3 Communes	38 chèques alimentaires	380,00 €
CAUCHY	60 chèques alimentaires	600,00 €
SCEA la Ferrière	8 chèques alimentaires	80,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 080,00 €</b>



Le Président du CCAS

Frédéric BOUCHET

# GAEC LAURENCY

1287 Route des Varennes  
71500 Saint-Uze France  
Tél. : 0358627341 - Mob. : 0620650041 - E-mail :  
gaeclaurency@gmail.com  
GAEC au capital de 120000 €  
SIRET : 38408218400018 - SIREN : 384082184 -  
TVA intra com. : FR84384082184 - Paiement de la TVA sur encaissement  
- Code APE : 0111Z  
Adr. facturation : 1287 Route des Varennes 71500 Saint-Uze



CTRE COM ACTION SOCIALE DE LOUHANS  
1 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
FRANCE

## FACTURE

Référence : Vente-2024-000380  
Type d'opération : Livraison de biens  
Date : 01/10/2024  
Échéance : 30 jours - 31/10/2024

Siret: 26710061800011 - TVA intra: FR95267100618  
Adresse siège : 1 RUE DES BORDES 71500 LOUHANS

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA
Poulet de Bresse AOP PAC	1,32	Kg	14,41 €	18,96 €	5.50%

Le 9/10 Laurence  
Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.  
Merci

Taux	Total HT	Montant TVA
5.50 %	18,96 €	1,04 €

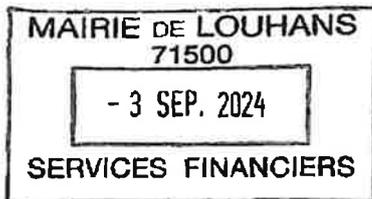
Total HT	18,96 €
TVA	1,04 €
Total TTC	20,00 €
Net à payer	20,00 €

Coordonnées bancaires - BIC : AGRIFRPP878  
IBAN : FR7617806001665665420800084

Coupon à joindre à votre règlement :

Référence : Vente-2024-000380  
Date : 01/10/2024  
Montant TTC : 20,00 €

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.  
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.  
Conformément à la loi du 12 mai 1980, les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix.  
En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros



Facture n°2024043

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tèl : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Référence : Chèque cadeau pour les mois de Juillet et Aout

Date d'émission : 01/09/2024

Date d'échéance : 01/09/2024

Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
87-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
86-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
36-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
35-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
34-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
74-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
75-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
59-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
60-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
77-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
85-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
86-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
70-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
47-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
68-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
86-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
68-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
45-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
77-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
			Sous Total :

190,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA 53398863464

Le 3/09

Lawrence

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci



Facture n°2024043

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tèl : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Date d'émission : 01/09/2024

Date d'échéance : 01/09/2024

Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
36-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
34-07-2024	1	10,00 €	10,00 €
35-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
78-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
34-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
90-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
80-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
51-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
48-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
63-07-2024	1	10,00 €	10,00 €

Sous total : 100,00 €  
Total à payer: 290,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA intracommunautaire : FR 53398863464



Facture n°2024055

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarts  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tél : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Référence : Chèque cadeau pour les mois de Septembre  
Date d'émission : 03/10/2024  
Date d'échéance : 01/11/2024  
Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
76-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
77-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
61-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
69-08-2024	1	10,00 €	10,00 €
89-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
72-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
70-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
32-09-2024	1	10,00 €	10,00 €
33-09-2024	1	10,00 €	10,00 €

Montant TTC

90,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.  
Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA intracommunautaire : FR 53398863464

Le 16/10

Laurence

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci



### POTAGER DU MARAICHER

235 impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrecauchy@sfc.fr  
Téléphone: 06.15.75.72.90

Facture n°:

## FACTURE

Nom	CCAS de Louhans				
Adresse	1 rue des bords				
Code postal	71500	Ville	LOUHANS	Pays	France
Téléphone					

Date	8/6/2024
Réf. commande	
Responsable	
FAB	

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
	21	livraison du 06 aout 2024 cheque alimentaire 10 euros		10.00 €	210.00 €

Le 12/08/24 Lawrence

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

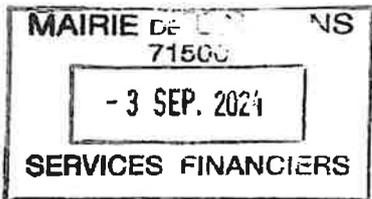
Total T.T.C.	210.00 €
Frais de livraison	0.00 €
Frais gestion	0.00 €
Taxes	5.50% 0.00 €
	19.60% 0.00 €
Total T.T.C.	210.00 €
dont T.V.A.	10.86 €

Cadre réservé à la société

Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans

RIB : FR76 1080 7000 1852 2214 3017 782 BIC : CCBPFRPPDJN

N° SIRET : 51157305700011 - code APE : 0119 Z



POTAGER DU MARAICHER

235 impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrecauchy@afrc.fr  
Téléphone: 06.15.75.72.90

Facture n°: 2024031

FACTURE

Nom CCAS de Louhans  
Adresse 1 rue des bordes  
Code postal 71500 Ville LOUHANS Pays France  
Téléphone \_\_\_\_\_

Date 9/3/2024  
Réf. commande \_\_\_\_\_  
Responsable \_\_\_\_\_  
FAB \_\_\_\_\_

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
	27	livraison du 03 septembre 2024 cheque alimentaire 10 euros		10,00 €	270,00 €

Le 5/09 Laurence

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merçi

Total T.T.C.	270,00 €
Frais de livraison	0,00 €
Frais gestion	0,00 €
Taxes 5,50%	0,00 €
19,60%	0,00 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>270,00 €</b>
dont T.V.A.	14,08 €



Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans  
RIB : FR78 1080 7000 1852 2214 3017 782 - BIC : CCBPFRPPDJN

N° SIRET : 51157305700011 - code APE : 0119 Z

**MAIRIE DE LOUHANS**  
71500  
- 1 OCT. 2024  
**SERVICES FINANCIERS**



**POTAGER DU MARAICHER**  
235 impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrecauchy@sfc.fr  
Téléphone: 06.15.75.72.90

**Facture n°:** 2024040

**FACTURE**

Nom CCAS de Louhans  
Adresse 1 rue des bordes  
Code postal 71500 Ville Louhans Pays France  
Téléphone \_\_\_\_\_

Date 9/30/2024  
Réf. commande \_\_\_\_\_  
Responsable \_\_\_\_\_  
FAB \_\_\_\_\_

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
		<i>livraison du 30 septembre 2024</i>			
	12	chèque alimentaire 10 euros		10.00 €	120.00 €
Total T.T.C.					120.00 €
Frais de livraison					0.00 €
Frais gestion					0.00 €
Taxes 5.50%					0.00 €
19.60%					0.00 €
Total T.T.C.					120.00 €
dont T.V.A.					6.26 €

Cadre réservé à la société

Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans  
RIB : FR76 1080 7000 1652 2214 3017 782 - BIC : CCBPFRPPDJN

N° SIRET : 51157305700011 - code APE : 0119 Z

Le 3/10 *Laurence*

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci *[Signature]*



# SCEA La Ferrière

Élevage de volailles de Bresse

Date: 29/07/2024

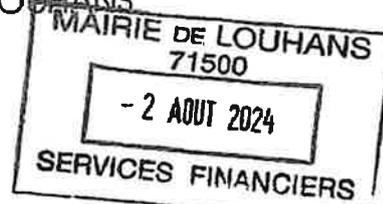
SCEA LA FERRIERE  
209 Chemin de la Ferrière  
71500 MONTAGNY PRES LOUHANS  
N° TVA intracom. :FR39 801904053

CCAS DE LOUHANS  
1 rue des bordes  
71500 LOUHANS

cl 1016

Facture N° 1173

Code Client : 123



Code	Description	U	Q	P.U.H	Total HT	TVA
	CHEQUE ALIMENTAIRE DE 10€		3.00	10.00	30.00	0.00
	n° 58-07-2024					
	N° 60-07-2024					
	N° 67-07-2024					

Le 02/08/24

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Mode de règlement : Virement

Echéance de paiement : 10/08/2024

IBAN : FR76 1080 7000 1812 3213 1410 137

Total HT	30.00 €
Total TTC	30.00 €
Net à payer	30.00 €



# SCEA La Ferrière

Élevage de volailles de Bresse

Date: 31/08/2024

SCEA LA FERRIERE  
209 Chemin de la Ferrière  
71500 MONTAGNY PRES LOUHANS  
N° TVA intracom. :FR39 801904053

CCAS DE LOUHANS  
1 rue des bordes  
71500 LOUHANS



Facture N° 1183

Code Client : 123

Qte	Designation	U	P.U HT	Total HT	TVA
	CHEQUES ALIMENTAIRE DE 10€		5.00	9.48	47.40 5.50

- N° 31-07-2024
- N° 46-07-2024
- N° 48-07-2024
- N° 47-08-2024
- N°46-08-2024

Le 17/09/24

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Mode de règlement : Virement

Echéance de paiement : 20/09/2024

IBAN : FR76 1080 7000 1812 3213 1410 137

Total H.T.		47.40 €
Remise 0.02%	0.95 €	47.39 €
TVA 5.50 %		2.61 €
<hr/>		
Total TTC		50.00 €
<hr/>		
Net à payer :		50.00 €

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO

4 PROMENADE DES CORDELIERS

71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 26/09/2024

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2024	4	5

Numéro de facture : 20240000005  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
facture remboursement chèques alimentaires juillet août 2024 - La Ferme de ma Grand Mère-26/09/2024	150,00			150,00	0,00	150,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						150,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2024	7	8

Date d'émission du titre de recette : 14/11/2024

Numéro de facture : 20240000008  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons alimentaires juillet et août PERI-14/11/2024	140,00			140,00	0,00	140,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						140,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales). ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 12/12/2024

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2024	9	10

Numéro de facture : 20240000010  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
remboursement bons alimentaire PERI-12/12/2024	190,00			190,00	0,00	190,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						190,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2024-04**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## **FACTURE**

*1-Facturation Peri 19 chèques alimentaires à 10€ soit 190€*

**Montant total à régler 190€**

*Le Maire,*

**Béatrice LACROIX MFOUARA**



Le 18 novembre 2024

FACTURE N° 32

N° bon de commande

Adresse de facturation  
 Mme Pami Amouch  
 134 rue de la tefle  
 71290 Sarnandis

Adresse de livraison (si différente)

Notre N° TVA FR 81831961263

Votre N° TVA

1			
2			
3			
4	19 chèques: ---	10	190
5			
6			
7			
8			
9			
10	facture arrivée a ce jour pour la somme		
11	de cent quatre vingt dix euros		
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			

RÈGLEMENT	TOTAL H.T	Taux TVA	TOTAL T.V.A	TOTAL T.T.C
CONDITIONS D'ESCOMPTÉ POUR PAIEMENT ANTICIPE				190€
ECHÉANCE	TOTALISATION			

C-AUSE DE RESERVE DE PROPRIETE En application de la loi n°93-5 du 12 mai 1993, les factures sont soumises au paiement anticipé de la TVA. Les factures afférentes au paiement anticipé de la TVA sont soumises à la TVA à l'usage de la TVA. Les factures afférentes au paiement anticipé de la TVA sont soumises à la TVA à l'usage de la TVA.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-5 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 10 euros.

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission du titre de recette : 18/11/2024

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2024	8	9

Numéro de facture : 2024000009  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons alimentaires septembre et octobre 2024 La Ferme de ma Grand Mère-18/11/2024	430,00			430,00	0,00	430,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						430,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D71400000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes  
71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.  
✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2024-03**

**SIRET 26710267100018**  
**APE 88-99B**  
**TVA FR00267102671**  
**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**  
4 promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

## **FACTURE**

*1- Facturation La ferme de ma Grand Mère septembre 2024 :  
17 chèques alimentaires à 10€ soit 170€*

*2- Facturation La ferme de ma Grand-mère octobre 2024 :  
26 chèques alimentaires à 10€ soit 260€*

**Montant total à régler 430€**

*Le Maire,*  
**Béatrice LACROIX MFOUARA**





le 31/10/2024

FACTURE

6

N° bon de commande

**LA FERME DE MA GRAND-MÈRE**  
Goer au Capital de 312 000€  
Arnaud et Agnès CLERC  
243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON  
Tél. 03 85 40 00 07  
Siret 783 850 434 02016 - APE 0150Z  
N° Agrément 71245003 - TVA FR 33 789 860 434

Adresse de facturation

CAS de Cusey

Adresse de livraison (différente)

11290 Cusey

NUMÉRO  
N° TVA

NUMÉRO  
N° TVA

26 Cheques Alimentaire x 10€

MISE EN VENTE DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

RELEVANT	TOTAL HT	- TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ECHÉANCE :	246,64	5,52	13,56	260,00
TOTALISATION				

Formal CE - Marché de produits agricoles - Règlement (CE) n° 1831/2003 - Article 11 - Les produits agricoles et alimentaires...  
Produit en France - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100% - 100%

Emetteur de la créance  
CCAS DE LOUHANS  
39 RUE DES BORDES  
71 500 LOUHANS  
SIRET : 26710061800011  
Téléphone :  
Horaires d'ouverture:  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
SCG BRESSE BOURGUIGNONNE  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
SCG BRESSE BOURGUIGNONNE  
39 RUE DES BORDES  
71 500 LOUHANS  
Téléphone:  
Horaires d'ouverture:  
Mél :

SYNDICAT MIXTE BRESSE BOURGUIGNONNE  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100024

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 08/01/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
22500	2025	3	3

Numéro de facture : 2025-00000003  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS - REVERSEMENT OCTOBRE A DECEMBRE 2024-08/01/2025	1430,00			1430,00	0,00	1430,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						1430,00 e

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

BOUCHET FREDERIC PRESIDENT

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2o de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



CCAS  
de Louhans- Châteaurenaud

Pays de la Bresse Bourguignonne  
4 Promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

**BORDEREAU RELEVES DE FACTURES  
OPERATION « Mieux manger pour tous »**

CHEQUES DE OCOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2024

COMMERCES	NOMBRE DE CHEQUES	MONTANT
GAEC Laurency	9 chèques alimentaires	90,00 €
GAEC Laurency	5 chèques alimentaires	50,00 €
GAEC des 3 Communes	24 chèques alimentaires	240,00 €
GAEC des 3 Communes	22 chèques alimentaires	220,00 €
GAEC des 3 Communes	12 chèques alimentaires	120,00 €
CAUCHY	21 chèques alimentaires	210,00 €
CAUCHY	7 chèques alimentaires	70,00 €
CAUCHY	20 chèques alimentaires	200,00 €
CAUCHY	17 chèques alimentaires	170,00 €
SCEA la Ferrière	6 chèques alimentaires	60,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 430,00 €</b>

Le Président du CCAS



Frédéric BOUCHET

Emetteur de la créance

CCAS DE LOUHANS

39 RUE DES BORDES

71500 LOUHANS

SIRET : 26710061800011

Téléphone :

Horaires d'ouverture :

Mél :



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
SCG BRESSE BOURGUIGNONNE  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques  
SCG BRESSE BOURGUIGNONNE  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone :  
Horaires d'ouverture :  
Mél :

SYNDICAT MIXTE BRESSE BOURGUIGNONNE  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débitur : 20002390100024

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 08/04/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
22500	2025	8	12

Numéro de facture : 2025-00000012

Numéro d'engagement :

Numéro de marché :

Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS - REVERSEMENT JANVIER A MARS 2025-08/04/2025	1 510,00			1 510,00	0,00	1 510,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						1 510,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

BOUCHET FREDERIC PRESIDENT

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D71400000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2o de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales). ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



CCAS  
de Louhans- Châteaurenaud

Pays de la Bresse Bourguignonne  
4 Promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

### BORDEREAU RELEVES DE FACTURES OPERATION « Mieux manger pour tous »

CHEQUES DE DECEMBRE 2024 (suite) – JANVIER – FEVRIER – MARS 2025

COMMERCES	NOMBRE DE CHEQUES	MONTANT
GAEC Laurency	11 chèques alimentaires	110,00 €
GAEC Laurency	6 chèques alimentaires	60,00 €
GAEC des 3 Communes	26 chèques alimentaires	260,00 €
GAEC des 3 Communes	29 chèques alimentaires	290,00 €
CAUCHY	24 chèques alimentaires	240,00 €
CAUCHY	11 chèques alimentaires	110,00 €
CAUCHY	27 chèques alimentaires	270,00 €
SCEA la Ferrière	9 chèques alimentaires	90,00 €
SCEA la Ferrière	8 chèques alimentaires	80,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 510,00 €</b>



Le Président du CCAS

Frédéric BOUCHET

# GAEC LAURENCY

1287 Route des Varennes  
71500 Saint-Usage France  
Tél. : 0358627341 - Mob. : 0620650041 - E-mail :  
gaeclaurency@gmail.com  
GAEC au capital de 120000 €  
SIRET : 38408219400018 - SIREN : 384082194 -  
TVA intra com. : FR84384082194 - Paiement de la TVA sur encaissement  
- Code APE : 0111Z  
Adr. facturation : 1287 Route des Varennes 71500 Saint-Usage



CTRE COM ACTION SOCIALE DE LOUHANS  
1 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
FRANCE

## FACTURE

Référence : Vente-2024-000596  
Type d'opération : Livraison de biens  
Titre : Chèque alimentaire  
Date : 31/12/2024  
Échéance : 30 jours - 30/01/2025

Sirat: 26710061800011 - TVA intra: FR95267100618  
Adresse siège : 1 RUE DES BORDES 71500 LOUHANS

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA
Poulet de Bresse AOP PAC	7,24	Kg	14,41 €	104,27 €	5.50%

Le 16/01/25  
Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.  
Merci

Taux	Total HT	Montant TVA
5.50 %	104,27 €	5,73 €

Total HT	104,27 €
TVA	5,73 €
<b>Total TTC</b>	<b>110,00 €</b>
<b>Net à payer</b>	<b>110,00 €</b>

Coordonnées bancaires - BIC : AGRIFRPP878  
IBAN : FR7617806001665665420800084

Coupon à joindre à votre règlement :

Référence : Vente-2024-000596  
Date : 31/12/2024  
Montant TTC : 110.00 €

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.  
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.  
Conformément à la loi du 12 mai 1990, les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix.  
En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L. 441-10 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros

# GAEC LAURENCY

1287 Route des Varennes  
71500 Saint-Usuge France  
Tél. : 0356627341 - Mob. : 0620650041 - E-mail :  
gaeclaurency@gmail.com  
GAEC au capital de 120000 €  
SIRET : 38408219400018 - SIREN : 384082194 -  
TVA Intra com : FR84384082194 - Paiement de la TVA sur encaissement  
- Code APE : 0111Z  
Adr. facturation : 1287 Route des Varennes 71500 Saint-Usuge



CTRE COM ACTION SOCIALE DE LOUHANS  
1 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
FRANCE

## FACTURE

Référence : Vente-2025-000084  
Type d'opération : Livraison de biens  
Titre : 6 Chèques alimentaires  
Date : 12/03/2025  
Échéance : 30 jours - 11/04/2025

Siret: 28710061800011 - TVA intra: FR85267100618  
Adresse siège : 1 RUE DES BORDES 71500 LOUHANS

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA
Poulet de Bresse AOP PAC	4,51	Kg	12,60 €	56,87 €	5.50%

Le 26/03/25  
Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.  
Merci

Taux	Total HT	Montant TVA
5.50 %	56,87 €	3,13 €

Total HT	56,87 €
TVA	3,13 €
<b>Total TTC</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Net à payer</b>	<b>60,00 €</b>

Coordonnées bancaires - BIC : AGRIFRPP878  
IBAN : FR7617806001665665420800084

Coupon à joindre à votre règlement :

Référence : Vente-2025-000084  
Date : 12/03/2025  
Montant TTC : 60,00 €

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.  
Conformément à la loi du 12 mai 1980, les marchandises livrées demeurent notre propriété  
Jusqu'au paiement intégral du prix.  
En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-10 du code de  
commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi



Facture n°2025004

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tél : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Référence : Chèque cadeau pour le mois de janvier

Date d'émission : 29/01/2025

Date d'échéance : 29/01/2025

Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
79-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
100-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
73-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
74-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
70-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
72-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
99-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
85-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
86-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
87-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
64-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
87-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
86-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
65-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
80-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
81-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
55-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
56-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
57-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
90-12-2024	1	10,00 €	10,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Sous Total : 200,00 €

Coordonnées bancaires société :

Crédit mutuel Louhans

IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049 /

BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA intracommunautaire : FR 53398863464



Facture n°2025004

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tél : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Date d'émission : 29/01/2025  
Date d'échéance : 29/01/2025  
Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
89-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
88-12-2024	1	10,00 €	10,00 €
94-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
75-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
101-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
102-01-2025	1	10,00 €	10,00 €

Sous total : 60,00 €  
Total à payer: 260,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA intracommunautaire : FR 53398863464

Le 10/02/25

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

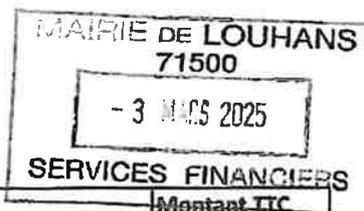


Facture n°2025008

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tèl : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Référence : Chèque alimentaire février  
Date d'émission : 25/02/2025  
Date d'échéance : 25/02/2025  
Mode de règlement : Virement / chèque



Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
79-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
80-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
81-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
32-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
31-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
100-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
101-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
102-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
58-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
76-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
77-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
61-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
35-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
36-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
34-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
50-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
49-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
85-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
86-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
35-01-2025	1	10,00 €	10,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Soûs Total : 200,00 €

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalonsur Saône - Gaec au capital de 114 748€  
53398863464

Le 03/03/25

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci



Facture n°2025008

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tèl : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Date d'émission : 25/02/2025  
Date d'échéance : 25/02/2025  
Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
34-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
36-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
89-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
88-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
98-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
97-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
97-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
51-01-2025	1	10,00 €	10,00 €
51-02-2025	1	10,00 €	10,00 €

Sous total : 90,00 €  
Total à payer: 290,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA intracommunautaire : FR 53398863464

**MAIRIE DE LOUHANS**  
71500  
**25 FEV. 2025**  
**SERVICES FINANCIERS**



**POTAGER DU MARAICHER**

235 impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrecauchy@af.fr  
Téléphone: 06.15.75.72.90

**Facture n°:** 2025017

**FACTURE**

Nom	CCAS de Louhans		
Adresse	1 rue des bordes		
Code postal	71500	Ville	LOUHANS
Téléphone		Pays	France

Date	2/25/2025
Réf. commande	
Responsable	
FAB	

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
		livraison du 25 février 2025			
	24	chèques alimentaires 10 euros		10,00 €	240,00 €

Le 26/02      Laurice

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Total T.T.C.	240,00 €
Frais de livraison	0,00 €
Frais gestion	0,00 €
Taxes	5,50%      0,00 €
	19,60%      0,00 €
<b>Total T.T.C.</b>	<b>240,00 €</b>
dont T.V.A.	12,51 €



Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans

RIB : FR78 1080 7000 1862 2214 3017 782 - BIC : CCBPFRPPJN

N° SIRET : 61157305700011 - code APE : 0119 Z



# POTAGER DU MARAICHER

235 Impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrevauchy@sf.fr  
Téléphone : 06.15.75.72.90

Facture n°: 2025010

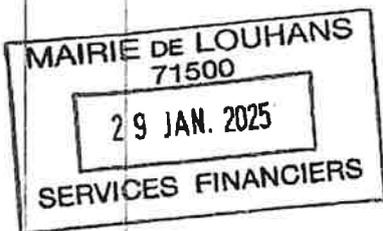
## FACTURE

Nom	CCAS de Louhans
Adresse	1 rue des bords
Code postal	71500
Ville	LOUHANS
Pays	France
Téléphone	

Date	1/28/2025
Réf. commande	
Responsable	
FAB	

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
		livraison du 28 janvier 2025			
	11	chèques alimentaires - 10 euros		10.00 €	110.00 €



Le 30/01 Laurence

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Total T.T.C.	110.00 €
Frais de livraison	0.00 €
Frais gestion	0.00 €
Taxes 5.50%	0.00 €
19.60%	0.00 €
Total T.T.C.	110.00 €
dont T.V.A.	5.73 €



Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans  
RIB : FR76 1080 7030 1852 2214 3017 782 - BIC : CCBPFRPPDJN

N° SIRET : 51157305700011 - code APE : 0119 Z

**MAIRIE DE LOUHANS**  
71500  
**26 MARS 2025**  
**SERVICES FINANCIERS**



**POTAGER DU MARCHÉ**  
235 impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrecauchy@efr.fr  
Téléphone: 06.15.75.72.90

**Facture n°:** 2025023

**FACTURE**

Nom CCAS de Louhans  
 Adresse 1 rue des bords  
 Code postal 71500 Ville LOUHANS Pays France  
 Téléphone \_\_\_\_\_

Date 3/26/2025  
 Réf. commande \_\_\_\_\_  
 Responsable \_\_\_\_\_  
 FAB \_\_\_\_\_

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
	27	livraison du 26 mars 2025 chèques alimentaires 10 euros		10,00 €	270,00 €
<b>Total T.T.C.</b>					<b>270,00 €</b>
Frais de livraison					0,00 €
Frais gestion					0,00 €
Taxes 5,50%					0,00 €
19,60%					0,00 €
<b>Total T.T.C.</b>					<b>270,00 €</b>
dont T.V.A.					14,08 €

*(Handwritten signature)*

Cadre réservé à la société

Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans  
 RIB : FR76 1080 7000 1852 2214 3017 782 - BIC : CCBPFRPPDJN

N° SIRET : 51157305700011 - code APE : 0119 Z

Le 27/03 Laurette

Pour contrôle et visa de validation,  
 Puis retour au Service Financier.

Merci

*(Handwritten signature)*

Le 31-12-2024



# SCEA La Ferrière

Receveurs de volailles de Bresse

MAIRIE DE LOUHANS  
71500

16 JAN. 2025

SERVICES FINANCIERS

**SCEA LA FERRIERE**  
209 chemin de la ferrière  
71500 Montagny près Louhans

**CCAS DE LOUHANS**  
1 rue des bordes  
71500 LOUHANS

Siret : 801 904 053 00015

**Facture**

F-2025-0045

Code Client : 123

Part	Quantité	Unité	PU HT	PU TTC	Remise	Total HT	Total TTC	Type
CHEQUE ALIMENTAIRE	U	9,00	10,00	10,00		90,00	90,00	Exo.

- CAD N°66-11-2024
- CAD N°64-11-2024
- CAD N°65-11-2024
- CAD N°32-11-2024
- CAD N°33-11-2024
- CAD N°33-12-2024
- CAD N°32-12-2024
- CAD N°31-12-2024
- CAD N°31-11-2024

Le 16/01/25

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Mode de règlement : Virement

Echéance de paiement: 10-01-2025

Règlement à l'acompte:

Total HT	90,00€	0,00€	90,00€
Exo	90,00€	0,00€	90,00€
Total TTC	90,00€	0,00€	90,00€
Réglement	90,00€	0,00€	90,00€
Rest à payer	0,00€	0,00€	0,00€

Net à payer (quatre-vingt-dix euros)



# SCEA La Ferrière

Eleveurs de volailles de Bresse

**SCEA LA FERRIERE**  
209 chemin de la ferrière  
71500 Montagny près Louhans

Siret : 801 904 053 00015

MAIRIE DE LOUHANS  
71500  
26 FEV. 2025  
SERVICES FINANCIERS

CCAS  
Le 22-02-2025  
MAIRIE de LOUHANS 71500  
26 FEV. 2025  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

**CCAS DE LOUHANS**  
1 rue des bords  
71500 LOUHANS

Facture

F-2025-0059

Code Client : 123

Ref	Description	Unité	Quantité	Prix Unit.	Prix TTC	Taux	Taxe
-----	-------------	-------	----------	------------	----------	------	------

**CHEQUES ALIMENTAIRE**

- Marchés de janvier : n°56-01-2025
- n°95-01-2025
- n°96-01-2025
- n°57-12-2024
- Marchés de Février : n°33-02-2025
- n°31-01-2025
- n°59-02-2025
- n°60-02-2025

8,00    10,00    10,00    80,00    80,00    Exo.

Le 26/02/25  
Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.  
Merci 

Mode de règlement : Espèce

Echéance de paiement: 22-02-2025

Règlement(s) / Acompte(s)

Total HT	80,00€
Exo	0,00€
Total TTC	80,00€
Régularisation	0,00€
Net à payer	80,00€

Net à payer : quatre-vingts euros

Emetteur de la créance  
CCAS DE LOUHANS  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
SIRET : 26710061800011  
Téléphone :  
Horaires d'ouverture:  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
SCG BRESSE BOURGUIGNONNE  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
SCG BRESSE BOURGUIGNONNE  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone:  
Horaires d'ouverture:  
Mél :

SYNDICAT MIXTE BRESSE BOURGUIGNONNE  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100024

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission du titre de recette : 19/06/2025

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
22500	2025	13	17

Numéro de facture : 2025-00000017  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS - REVERSEMENT AVRIL A JUIN 2025-19/06/2025	1 350,00			1 350,00	0,00	1 350,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						1 350,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

BOUCHET FREDERIC PRESIDENT

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D71400000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2o de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales). ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



CCAS  
de Louhans- Châteaurenaud

Pays de la Bresse Bourguignonne  
4 Promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

**BORDEREAU RELEVES DE FACTURES  
OPERATION « Mieux manger pour tous »**

CHEQUES DE AVRIL – MAI – JUIN 2025

COMMERCES	NOMBRE DE CHEQUES	MONTANT
GAEC Laurency	2 chèques alimentaires	20,00 €
GAEC des 3 communes	21 chèques alimentaires	210,00 €
GAEC des 3 Communes	30 chèques alimentaires	300,00 €
GAEC des 3 Communes	21 chèques alimentaires	210,00 €
CAUCHY	26 chèques alimentaires	260,00 €
CAUCHY	19 chèques alimentaires	190,00 €
SCEA la Ferrière	6 chèques alimentaires	60,00 €
SCEA la Ferrière	10 chèques alimentaires	100,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 350,00 €</b>

Le Président du CCAS



Frédéric BOUCHET

# GAEC LAURENCY

1287 Route des Varennes  
71500 Saint-Usuge France  
Tél. : 0358827341 - Mob. : 0620650041 - E-mail :  
gaeclaurency@gmail.com  
GAEC au capital de 120000 €  
SIRET : 38408219400018 - SIREN : 384082194 -  
TVA intra com. : FR84384082194 - Paiement de la TVA sur encaissement  
- Code APE : 0111Z  
Adr. facturation : 1287 Route des Varennes 71500 Saint-Usuge



CTRE COM ACTION SOCIALE DE LOUHANS  
1 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
FRANCE

## FACTURE

Référence : Vente-2025-000144  
Type d'opération : Livraison de biens  
Titre : Chèques Alimentaires  
Date : 02/05/2025  
Échéance : 30 jours - 01/06/2025

Siret: 26710081800011 - TVA Intra: FR95267100618  
Adresse siège : 1 RUE DES BORDES 71500 LOUHANS

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant net HT	Taux TVA
Poulet de Bresse AOP PAC	1,29	Kg	14,70 €	18,96 €	5.50%

Le 22/05/25

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Taux	Total HT	Montant TVA
5.50 %	18,96 €	1,04 €

Total des ventes HT	18,96 €
TVA	1,04 €
<b>Total TTC</b>	<b>20,00 €</b>
<b>Net à payer</b>	<b>20,00 €</b>

Coordonnées bancaires - BIC : AGRIFRPP878  
IBAN : FR7617806001665665420800084

Coupon à joindre à votre règlement :

Référence : Vente-2025-000144  
Date : 02/05/2025  
Montant TTC : 20,00 €

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.  
Conformément à la loi du 12 mai 1980, les marchandises livrées demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix.  
En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-10 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros



Facture n°2025030

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tèl : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Référence : Chèque alimentaire avril  
Date d'émission : 30/04/2025  
Date d'échéance : 15/05/2025  
Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
99-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
97-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
64-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
85-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
86-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
35-04-2024	1	10,00 €	10,00 €
36-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
74-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
73-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
60-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
76-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
77-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
98-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
81-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
80-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
79-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
50-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
49-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
70-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
71-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
99-04-2025	1	10,00 €	10,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Sous Total : 210,00 €  
Total à payer: 210,00 €

Coordonnées bancaires société  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748 €  
53398863464

Le 19/05/25  
Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci



Facture n°2025019

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tél : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans



Référence : Chèque alimentaire mars  
Date d'émission : 31/03/2025  
Date d'échéance : 15/04/2025  
Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
76-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
78-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
86-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
85-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
70-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
71-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
97-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
96-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
43-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
44-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
45-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
88-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
90-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
90-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
77-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
94-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
79-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
80-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
81-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
100-03-2025	1	10,00 €	10,00 €

Sous Total : 200,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€  
53398863464

Le 10/04/2025 Louhans  
Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.  
Merci



Facture n°2025019

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tèl : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Date d'émission : 31/03/2025  
Date d'échéance : 15/04/2025  
Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
101-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
102-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
35-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
36-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
34-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
87-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
99-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
98-02-2025	1	10,00 €	10,00 €
60-03-2025	1	10,00 €	10,00 €
98-03-2025	1	10,00 €	10,00 €

Sous total : 100,00 €  
Total à payer: 300,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA intracommunautaire : FR 53398863464

Le 17/06/25

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

GAEC DES TROIS COMMUNES  
986 Route des Dézarets  
71470 LA CHAPELLE THECLE  
Tèl : 06.58.54.44.68  
email : gaec-des-trois-communes@orange.fr



Facture n°2025040

CCas de Louhans  
1 Rue des Bordes  
71500 Louhans

Référence : Chèque alimentaire mai  
Date d'émission : 01/06/2025  
Date d'échéance : 15/06/2025  
Mode de règlement : Virement / chèque

Désignation	Quantité	P.U TTC	Montant TTC
89-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
90-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
34-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
35-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
80-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
36-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
64-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
85-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
86-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
87-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
100-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
101-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
102-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
60-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
95-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
76-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
78-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
98-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
46-05-2025	1	10,00 €	10,00 €
84-04-2025	1	10,00 €	10,00 €
83-04-2025	1	10,00 €	10,00 €

Escompte pour règlement anticipé : 0%  
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40€.

Sous Total : 210,00 €  
Total à payer: 210,00 €

Coordonnées bancaires société :  
Crédit mutuel Louhans  
IBAN : FR 76 1027 8072 4800 0519 9754 049  
BIC : CMCIFR2A

Siret : 398 863 464 000 10 - RCS Chalon sur Saône - Gaec au capital de 114 748€ - N°TVA intracommunautaire : FR 53398863464



# POTAGER DU MARAICHER

235 impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrecauchy@sfr.fr  
Téléphone: 06.15.75.72.90

Facture n°:

2025036

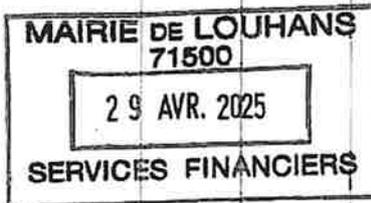
## FACTURE

Nom **CCAS DE LOUHANS**  
Adresse **1 rue des bordes**  
Code postal **71500** Ville **LOUHANS** Pays **France**  
Téléphone

Date **4/29/2025**  
Réf. commande  
Responsable  
FAB

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
		livraison du 29 avril 2025			
	26	chèques alimentaires 10 euros		10.00 €	260.00 €



Le 5/05 Laurice

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Total T.T.C.	260.00 €
Frais de livraison	0.00 €
Frais gestion	0.00 €
Taxes 5.50%	0.00 €
19.60%	0.00 €
Total T.T.C.	260.00 €
dont T.V.A.	13.55 €

Cadre réservé à la société

Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans  
RIB : FR76 1080 7000 1852 2214 3017 782 - BIC : CCBPFRPPDJN

N° SIRET : 51157305700011 - code APE : 0119 Z



### POTAGER DU MARAICHER

235 impasse des sables  
71500 BRANGES  
Email : alexandrecauchy@sfc.fr  
Téléphone: 06.15.73.72.90

Facture n°: 2025048

## FACTURE

Nom	CCAS DE LOUHANS		
Adresse	1 rue des bords		
Code postal	71500	Ville	LOUHANS
Téléphone		Pays	France

Date: 6/3/2025  
Réf. commande:  
Responsable:  
FAB

En votre aimable règlement,

Référence	Quantité	Description	Code T.V.A.	P.U.	Montant
		livraison du 03 juin 2025			
	19	chèques alimentaires 10 euros		10.00 €	190.00 €

Le 4/06 Laurence

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Total T.T.C.	190.00 €
Frais de livraison	0.00 €
Frais gestion	0.00 €
Taxes	5.50% 0.00 €
	18.60% 0.00 €
Total T.T.C.	190.00 €
dont T.V.A.	9.91 €

Cadre réservé à la société

Nos coordonnées bancaires : Banque Populaire BFC Louhans

RIB : FR76 1080 7000 1852 2214 3017 782 - BIC : CCBPFRPPDJN

N° SIRET : 51157305700011 - code APE : 0119 Z

Le 31-03-2025

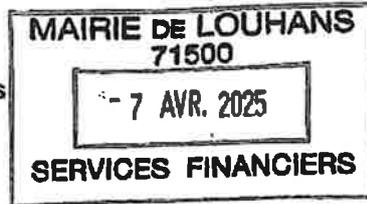


# SCEA La Ferrière

Éleveurs de volailles de Bresse

**SCEA LA FERRIERE**  
209 chemin de la ferrière  
71500 Montagny près Louhans

Siret : 801 904 053 00015



**CCAS DE LOUHANS**  
1 rue des bordes  
71500 LOUHANS

## Facture

F-2025-0079

Code Client : 123

Reçu	Description	Mont. Hors Taxe	TVA	Total TTC	Exo.		
	cheques alimentaire	6,00	10,00	10,00	60,00	60,00	Exo.
	N° 47-02-2025						
	N° 46-02-2025						
	N° 64-03-2025						
	N° 65-02-2025						
	N° 66-02-2025						
	N° 64-02-2025						

Mode de règlement : Virement

Echéance de paiement: 10-04-2025

Régime(s) : (S) / (A) / (C) / (E) / (S)

Le 10/04/2025 Laurence

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Total HT	60,00€
Exo.	0,00€
Total TTC	60,00€
Impôts	0,00€
Net à payer	60,00€

Net à payer : soixante euros

Le 19-05-2025



# SCEA La Ferrière

Eleveurs de volailles de Bresse

**SCEA LA FERRIERE**  
209 chemin de la ferrière  
71500 Montagny près Louhans

Siret : 801 904 053 00015

**CCAS DE LOUHANS**  
1 rue des bordes  
71500 LOUHANS



## Facture

F-2025-0097

Code Client : 123

Raf	Designation	Unité	Quantité	PU HT	PU TTC	Remise	Total HT	Total TTC	Exo.
<b>CHEQUES ALIMENTAIRE - MARCHÉ AVRIL 2025</b>									
N° 32-03-2025				8,00	10,00	10,00	80,00	80,00	Exo.
N° 33-03-2025									
N° 31-04-2025									
N° 32-04-2025									
N° 65-04-2025									
N° 66-04-2025									
N° 66-03-2025									
N° 65-03-2025									
<b>CHEQUES ALIMENTAIRE - MARCHÉ 1ERE QUINZAINE MAI 2025</b>									
N° 65-05-2025				2,00	10,00	10,00	20,00	20,00	Exo.
N° 66-05-2025									

Le 20/05/25

Pour contrôle et visa de validation,  
Puis retour au Service Financier.

Merci

Mode de règlement : Espèce

Echéance de paiement: 31-05-2025

Règlement(s)/Acompte(s) :

Total HT :	100,00€
Exo:	100,00€
Total TTC :	100,00€
Règlement(s) :	0,00€
Net à payer :	100,00€

Net à payer : cent euros



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : SMBb**  
**Représenté par son Président, Monsieur Anthony VADOT,**  
4 Promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

Et :

**Le Centre Communal d'Action Sociale de LOUHANS**  
**Représenté par son Président, Monsieur Frédéric BOUCHET**

### Contexte

Le Projet Alimentaire Territorial de la Bresse bourguignonne a été reconnu comme PAT de niveau 1 – PAT émergent en février 2023 et porte sur plusieurs volets : volet agricole, volet alimentaire, volet environnemental et volet social. Le projet qui fera l'objet de cette convention fait partie du volet social du PAT de la Bresse bourguignonne.

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a été lauréat de l'appel à projets du Programme Mieux Manger pour Tous porté par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités fin 2023 ce qui lui permet de mettre en place un projet expérimental de lutte contre la précarité alimentaire sur deux communes du territoire : Louhans et Cuisery. Le programme Mieux Manger pour tous s'inscrit dans la continuité des travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi Egalim, avec les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire
- Permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire.



Une convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme Mieux Manger pour tous a été signée le 26 octobre 2023 avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités pour valider la subvention totale du projet et les modalités d'utilisation de celle-ci notamment via l'article 6 de cette convention qui expose les cas spécifiques des versements impliquant un reversement à des associations, comme cela sera le cas ici.

Le projet qui a obtenu des financements vise à expérimenter la mise en œuvre d'un défi Foyers à Alimentation Positive (défi FAP porté par BIOBFC) couplé à la distribution de chèques alimentaires offerts aux familles engagées dans le défi d'un montant de 30 euros par mois pendant 2 ans à partir de juin 2024. L'objectif de coupler ces 2 actions est de pouvoir améliorer le pouvoir d'achat d'aliments locaux et durables des foyers en difficulté tout en leur apportant des clés pour se saisir de cette opportunité.

Le projet concernera 45 familles au total.

#### **Article 1 : Objet**

La présente convention vise à définir les modalités de mise en œuvre d'un partenariat avec le CCAS de Louhans pour le versement des chèques alimentaires aux familles de la commune recrutées dans le projet.

L'opération concernera 35 familles sur Louhans (en situation de précarité sociale ou financière) et 10 familles sur Cuisery.

#### **Article 2 : Obligation des parties**

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

- Animer le groupe de travail « Mieux Manger pour tous » pour co-construire le projet avec tous les partenaires et en tirer un retour d'expérimentation en fin de projet
- Permettre le déploiement du Défi FAP sur les deux territoires expérimentaux
- Fournir des éléments de communication pour l'implication du public
- Repérer et recruter des producteurs locaux qui participeront à l'opération
- Verser chaque mois pendant 24 mois le montant des chèques alimentaires correspondant aux 35 familles de Louhans engagées dans le dispositif qui auront été dépensés auprès des producteurs locaux participants soit un montant global sur les 2 ans de 25 200 euros (versement sur présentation chaque mois d'un relevé de factures de la part du CCAS de Louhans)

Le CCAS de Louhans :

- Participer au groupe de travail « Mieux Manger pour tous » pour co-construire le projet avec tous les partenaires et en tirer un retour d'expérimentation en fin de projet



- Recruter avec l'aide de ses partenaires locaux 35 familles (en précarité sociale ou financière) de Louhans qui s'engage à participer à la totalité du projet
- Verser chaque mois pendant 24 mois, 30 euros par famille impliquée sous forme de 3 chèques alimentaires de 10 euros chacun, utilisable uniquement chez les producteurs conventionnés
- Fournir au SMBb un relevé de facture des chèques utilisés chez les producteurs conventionnés chaque mois pendant 24 mois (30 euros par mois par famille) pour un montant total de 25 200 euros sur l'ensemble du projet
- Conventionner avec les producteurs locaux recrutés par le SMBb (objectif : 3 producteurs en agriculture biologique et 3 producteurs en agriculture traditionnelle). Aucun remboursement total ou partiel par les producteurs ne sera possible aux familles bénéficiant des chèques alimentaires.

### Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 mai 2026.

### Article 4 : Conditions financières

Les relevés de factures seront émis une fois par mois et devront être adressés au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne- 4 Promenade des Cordeliers 71500 Louhans.

Les relevés de factures seront émis au maximum au 15 du mois suivant afin de permettre un versement pour que le CCAS puisse rémunérer les producteurs locaux conventionnés. Les prestations seront payées sous 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement après service fait par mandat administratif. Aucune avance ne sera versée.

Les règlements seront effectués directement au compte bancaire suivant : joindre RIB.

### Article 5 : Contentieux

Les litiges pouvant naître entre les parties au sujet de l'application de la présente convention sont du ressort du Tribunal Administratif de DIJON.

Convention établie en 2 exemplaires, à LOUHANS, le 8 Avril 2024

Le Président du Syndicat Mixte de  
la Bresse bourguignonne

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

Anthony VADOT

Le Président du CCAS de LOUHANS

Ou la Vice-Présidente du CCAS



Frédéric BOUCHET



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-267100618-20240412-2024\_0033\_CCAS-DE

SLOW

CCAS DE LOUHANS



SEANCE DU 8 AVRIL 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE LOUHANS

Nombre de membres  
en exercice :  
17

Présents à la séance :  
11

Date de la convocation :  
2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois d'avril, le Conseil d'Administration du CCAS de Louhans s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHET, Président du CCAS de Louhans.

ETAIENT PRESENTS : Christine GALLET, Josette LETOUBLON, Paule MATHY, Sophie RENAUD, Michelle RICHARD, Nelly RODOT, François BUGUET, Daniel GAUTHERON, Bernard JEANDOT, Bernard MILLIAT

ETAIENT REPRESENTES : Denise HUBER (représentée par Nelly RODOT), Huguette SAURIAT (représentée par Josette LETOUBLON), Franck SERRAND (représenté par Frédéric BOUCHET)

ETAIENT EXCUSEES : Corinne BAYLE, Catherine RAGAIGNE, Josette THEVENOT

Secrétaire de séance : Josette LETOUBLON

**OBJET : (7.10) Divers – Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne et le CCAS de la ville de Louhans dans le cadre du Projet « Mieux Manger pour Tous »**

### Rapport de Madame Nelly RODOT

#### Exposé des motifs :

Le Projet Alimentaire Territorial de la Bresse Bourguignonne a été reconnu comme PAT de niveau 1 et porte sur plusieurs volets (volet agricole, volet alimentaire, volet environnemental et volet social). Dans le cadre du PAT, le Syndicat Mixte a déposé un appel à projet du Programme « Mieux Manger pour Tous » porté par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

Le Syndicat Mixte a été notifié le 21 septembre 2023 par la DREETS de l'obtention d'une subvention d'un montant total prévisionnel de 70 500 € pour un projet sur une durée de 2 ans destinée à financer la mise en place d'un Défi Foyer Alimentation Positive et des chèques alimentaires dans le cadre du PAT de la Bresse Bourguignonne,

Une convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme « Mieux Manger pour Tous » a été signée le 26 octobre 2023,

Le CCAS porte dans sa politique sociale un axe fort de sensibilisation aux enjeux de santé publique, ainsi que de prévention, santé et bien-être. Il a donc souhaité se porter volontaire et a été retenu en tant que territoire d'expérimentation pour participer à ce projet de lutte contre la précarité alimentaire,

Considérant la convention jointe en annexe,

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 071-267100618-20240412-2024\_0033\_GCAS-DE

S'LO

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente à signer cette convention de partenariat avec le Syndicat Mixte dans le cadre du Projet « Mieux Manger pour Tous ».

**Décision : adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance



**Josette LETOUBLON**

Le Président  
**Frédéric BOUCHET**

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 16/01/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	2	2

Numéro de facture : 2025000002  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Facture CCAS 2025-02 - Remboursement bons alimentaires facture 38 Peri-16/01/2025	120,00			120,00	0,00	120,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						120,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :  
- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;  
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.  
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.  
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-02**

SIRET 26710267100018

APE 88-99B

TVA FR00267102671

IBAN FR583000100499D714000000079

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*1- Facturation PERI Annick 12 chèques alimentaires à 10€ soit  
120€*

**Montant total à régler 120€**

*Le Maire,*

**Béatrice LACROIX MFOUARA**



CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE En application de l'article 17 de la loi n° 68-12 du 12 mai 1968, les marchandises restent la propriété de l'éditeur jusqu'au paiement intégral de tout prix. Les retours acceptés sont transférés à l'éditeur à ses risques et périls.

30 décembre 2024  
Mr Paul Amick  
134 rue de la taffe  
91290 Simandre

FACTURE N° 38  
N° bon de commande

Adresse de facturation  
Paris  
71290 Cusey  
Adresse de livraison (si différente)

Notre N° TVA FR 8118311961263

Votre N° TVA

1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

ECOLE

10 chèques

10

120

facture arrêtée à ce jour pour la somme de cent vingt euros.

REGLEMENT	TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
CONDITIONS D'ESCOMPTÉ POUR PAIEMENT ANTICIPE				120,00
ÉCHÉANCE	TOTALISATION			

En cas de retard de paiement, seront applicables, conformément à l'article L1413 du code de commerce, des pénalités calculées sur la somme due. (Article 1154 du code de procédure civile pour les intérêts de retard) et la facture sera soumise pour frais de recouvrement à la loi n° 101 du 10 juillet 1991.

**Emetteur de la créance**  
**CCAS DE CUISERY**  
 7 PLACE D'ARMES  
 71290 CUISERY  
 SIRET : 26710267100018  
 Téléphone : 03.85.40.11.76  
 Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
 Mèl :



**AVIS DES SOMMES A PAYER**

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
 CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS

**Comptable en charge du recouvrement**  
 Centre des Finances publiques  
 CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS  
 Téléphone: 03.85.76.47.47  
 Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
 Mèl :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
 4 PROMENADE DES CORDELIERS  
 71500 LOUHANS  
 SIRET DébitEUR : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission du titre de recette : 09/01/2025

**Références à rappeler**

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	1	1

Numéro de facture : 20250000001  
 Numéro d'engagement :  
 Numéro de marché :  
 Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bon alimentaire La ferme de ma grand mère Facture 11 et 16-09/01/2025	370,00			370,00	0,00	370,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						370,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :  
 - trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;  
 - deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.  
 Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.  
 Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

**Comment régler votre dette envers l'organisme public :**

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

2112124

FACTURE

11

**LA FERME DE MA GRAND-MÈRE CAS de Aulsevy**  
 Gace au Capital de 312 000€  
 Arnaud et Agnès CLERC  
 243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENCŒN  
 Tél. 03 85 40 09 07  
 Siret 789 860 434 00013 APE 0150Z  
 N°agrément 71244003 TVA FR 33 789 650 434

Adresse client: *Aulsevy*  
 Adresse fournisseur: *Aulsevy*

Notes: U\* TVA      Date:      N° TVA

14 chèques Alimentaire x 10 = 140,00



	TOTAL HT	S.T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
NET	132,90	5,53	138,43	140,00
TOTALISATION				

Document généré par le logiciel FACTURE-MAJIC. Toute réimpression est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite. Toute réimpression est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.

Le 31/12/2024 FACTURE 16  
 N° bon de commande

**LA FERME DE MA GRAND-MÈRE**  
 Gaec au Capital de 312 000€  
 Arnaud et Agnès CLERC  
 243, chemin du Brug - 71290 JOUVENÇON  
 Tel: 03.85.40.09.07  
 Siret: 829 840 434 00016 - APE 0150Z  
 N°Agrément: 71244003 - TVA FR 23 789 860 434

Adresse de facturation  
**CCAS de Cussey**  
 Adresse de livraison (si différente)  
**71290 Cussey**

RECU LE

6 JAN 2025

Notre N° TVA \_\_\_\_\_ Votre N° TVA \_\_\_\_\_

3112	2 chèques Alimentaire	20,00			
9112	1 cheque Alimentaire	10,00			
1112	5 chèques Alimentaire	50,00			
2112	5 chèques Alimentaire	50,00			
2112	3 chèques Alimentaire	30,00			
2812	5 chèques Alimentaire	50,00			
3112	2 chèques Alimentaire	20,00			
REGLEMENT		TOTAL HT	TVA	TOTAL T.V.A	TOTAL T.T.C.
CANCELLANCE		218,00	55%	11,00	229,00
TOTALISATION					

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	3	3

Date d'émission du titre de recette : 13/02/2025

Numéro de facture : 20250000003  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : **FACTURES\_PUBLIQUES**

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture bons alimentaires PERI-13/02/2025	150,00			150,00	0,00	150,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						150,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE - En application de la loi 63-335 du 12 mai 1960, les marchands restent la propriété du vendeur jusqu'au moment intégral de leur paiement. Les marchands appartenant aux autres branches de l'industrie et du commerce sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison.

le 10 février 2025  
M. Pierre Amuck -  
134 rue de la tuffe  
41290 Jemaudre

FACTURE N° 42

N° bon de commande

Adresse de facturation

Mme  
41290 Cuisery

Adresse de livraison (si différente)

Notre N° TVA FR 8183 1961 263

Votre N° TVA

1			
2			
3			
4			
5	15 chèques	10 <sup>€</sup>	150
6			
7			
8			
9			
10	facture arrêtée à ce jour pour la somme de cent cinquante euros		
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

RECUE  
31 JANV 2025

RÈGLEMENT	TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE				150 <sup>€</sup>
ECHÉANCE	TOTALISATION			

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 10 euros



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes  
71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.  
✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-04**

**SIRET** 26710267100018  
**APE** 88-99B  
**TVA** FR00267102671  
**IBAN** FR583000100499D714000000079

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**  
4 promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

## FACTURE

*1- Facturation Péri Annick 15 chèques alimentaires à 10€ soit 150€*

**Montant total à régler 150€**

*Le Maire,*  
**Béatrice LACROIX MFOUARA**



Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,jc,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	3	4

Date d'émission du titre de recette : 13/02/2025

Numéro de facture : 20250000004  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture La Ferme de ma Grand Mère bons alimentaires-13/02/2025	90,00			90,00	0,00	90,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						90,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le 31/01/2025 — FACTURE 20  
 N° bon de commande

Adresse de facturation  
**CCAS de Aulsez**

**LA FERME DE MA GRAND-MÈRE**  
 Gaec au Capital de 312 000€  
 Arnaud et Agnès CLERC  
 243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON  
 Tel. 03.85.40.09.07  
 Siret 789 850 434 00019 - APE 0150Z  
 N°Agrément 712-44003 - TVA FR 33 759 850 434

Adresse de livraison (si différente)  
**11230 Aulsez**

Notre N° TVA [ ] Valoir N° TVA [ ]

15/01	2 chèques Alimentaire	20,00
20/01	4 chèques Alimentaire	40,00
28/01	3 chèques Alimentaire	30,00
PECULE		
CO. CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE		
REGLEMENT	TOTAL HT	TOTAL T.T.C
ECHÉANCE	85,30	90,00
TOTALISATION	55%	4,70

En cas de litige, le demandeur s'engage à saisir le tribunal de commerce de la ville de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la date de la facture.



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-03**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## **FACTURE**

*1-Facturation La ferme de ma Grand-mère 9 chèques alimentaires  
à 10€ soit 90€*

**Montant total à régler 90€**

*Le Maire,*

**Béatrice LACROIX MFOUARA**



Emetteur de la créance  
**CCAS DE CUISERY**  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	5	6

Date d'émission du titre de recette : 14/03/2025

Numéro de facture : 20250000006  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture 25 La ferme de ma Grand Mère-14/03/2025	230,00			230,00	0,00	230,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						230,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales). ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-05**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

**4 promenade des Cordeliers**

**71500 LOUHANS**

## **FACTURE**

*1- Facturation La ferme de ma Grand Mère 23 chèques  
alimentaires à 10€ soit 230€*

**Montant total à régler 230€**

*Le Maire,*

*Béatrice LACROIX MFOUARA*



le 11/03/25 REÇU LE FACTURE 25

11 MARS 2025

Adresse de destination  
**CCAS de Aisey**  
 1250 Aisey

**LA FERME DE MA GRAND-MÈRE**  
 Gaec au Capital de 312 000€  
 Arnaud et Agnès CLERC  
 243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON  
 Tél. 03.85.40.09.07  
 Siret 789 850 434 00016 - APE 0150Z  
 N° Agrément 71744003 - TVA FR 83 789 850 234

Mois N° TVA	Quantité	Description	Montant
	3	chèques Alimentaires	30,00
	6	chèques Alimentaires	60,00
	2	chèques Alimentaires	20,00
	6	chèques Alimentaires	60,00
	3	chèques Alimentaires	30,00
	2	chèques Alimentaires	20,00
	3	chèques Alimentaires	30,00

PROCEMENT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TVA	TOTAL T.T.C.
EDUCANCE	210,00	55%	12,00	222,00
TOTALISATION				

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO

4 PROMENADE DES CORDELIERS

71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	6	7

Date d'émission du titre de recette : 09/04/2025

Numéro de facture : 20250000007  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : **FACTURES\_PUBLIQUES**

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons alimentaires facture La Ferme de ma GRand Mère 32-09/04/2025	80,00			80,00	0,00	80,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						80,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes  
71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-06**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*1- Facturation La ferme de ma Grand Mère 8 chèques alimentaires  
à 10€ soit 80€*

**Montant total à régler 80€**

*Le Maire,  
Béatrice LACROIX MFOUARA*





Emetteur de la créance  
**CCAS DE CUISERY**  
 7 PLACE D ARMES  
 71290 CUISERY  
 SIRET : 26710267100018  
 Téléphone : 03.85.40.11.76  
 Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
 Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
**CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA**  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
 Centre des Finances publiques  
**CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA**  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS  
 Téléphone: 03.85.76.47.47  
 Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
 Mél :

**SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO**  
 4 PROMENADE DES CORDELIERS  
 71500 LOUHANS  
 SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 24/04/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	7	8

Numéro de facture : 20250000008  
 Numéro d'engagement :  
 Numéro de marché :  
 Code d'identification du service : **FACTURES\_PUBLIQUES**

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons alimentaires facture CCAS 2025-07-24/04/2025	220,00			220,00	0,00	220,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						220,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes  
71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.  
✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-07**

**SIRET** 26710267100018  
**APE** 88-99B  
**TVA** FR00267102671  
**IBAN** FR583000100499D714000000079

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**  
4 promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

## FACTURE

*1- Facturation Péri 22 chèques alimentaires à 10€ soit 220€*

**Montant total à régler 220€**

*Le Maire,*  
**Béatrice LACROIX MFOUARA**



FACTURE N°

N° bon de commande

M. Papi Amuck  
134 rue de la tuff  
41290 Semandré

Adresse de facturation

Mairie  
41290 Cuisery

Adresse de livraison (si différente)

Notre N° TVA

FR 818 3196 11263

Votre N° TVA

REÇU

22 AVR. 2025

22

Chèques

10<sup>€</sup>

220

Facture arrêtée à ce jour pour la somme de deux cent vingt euros

*[Signature]*

RÈGLEMENT	TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
CONDITIONS D'ESCOMPTÉ ET DE PAIEMENT ANTICIPE				220 <sup>€</sup>
ECHEANCE	TOTALISATION			

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE - En application de la loi n° 90-607 du 12 juillet 1990, les biens et services restant à l'usage de l'acheteur sont réservés à son propriétaire. Les droits de propriété sont réservés à son propriétaire.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture : ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 20/05/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	8	9

Numéro de facture : 20250000009  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons alimentaires facture La Ferme de ma Grand Mère n 39-20/05/2025	160,00			160,00	0,00	160,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						160,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D71400000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales). ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le 31/05/2025

FACTURE

39

N° bon de commande

Adresse de facturation

LA FERME DE MA GRAND-MÈRE

AS de Cuisery

Gaec au Capital de 312 000€

Arnaud et Agnès CLERC

243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON

Tél. 03.85.40.09.07

Siret 789 860 434 00016 - APE 0150Z

N° Agrément 71244003 - TVA FR 33 789 860 434

Adresse de livraison (si différente)

71290 CUISERY

Notre

N° TVA :

Votre

N° TVA :

CARTON DE DÉCHIFFREMENT DES CHEQUES

7	chèques Alimentaires	70,00
2	chèques Alimentaires	20,00
2	chèques Alimentaires	20,00
2	chèques Alimentaires	20,00
3	chèques Alimentaires	30,00

CONDITIONS D'ESCOMPTÉ	TOTAL HT	T.P.A	TOTAL T.V.A	TOTAL T.T.C
REGLEMENT	151,66	55%	8,34	160,00
ECHANGE				
TOTALISATION				

Les chèques sont à présenter à l'émission de la facture. Ils doivent être payés à l'émission de la facture. Les chèques non payés à l'émission de la facture sont considérés comme non payés.



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-08**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

**4 promenade des Cordeliers**

**71500 LOUHANS**

## FACTURE

*Facturation La Ferme de ma Grand-mère facture n°39  
16 chèques alimentaires à 10€ soit 160€*

**Montant total à régler 160€**

*Le Maire,*

*Béatrice LACROIX MFOUARA*



**Emetteur de la créance**  
 CCAS DE CUISERY  
 7 PLACE D ARMES  
 71290 CUISERY  
 SIRET : 26710267100018  
 Téléphone : 03.85.40.11.76  
 Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
 Mél :



**AVIS DES SOMMES A PAYER**

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
 CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS

**Comptable en charge du recouvrement**  
 Centre des Finances publiques  
 CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS  
 Téléphone: 03.85.76.47.47  
 Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
 Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
 4 PROMENADE DES CORDELIERS  
 71500 LOUHANS  
 SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission du titre de recette : 04/06/2025

**Références à rappeler**

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	9	10

Numéro de facture : 20250000010  
 Numéro d'engagement :  
 Numéro de marché :  
 Code d'identification du service : **FACTURES\_PUBLIQUES**

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture PERI n 1 bons alimentaires-04/06/2025	170,00			170,00	0,00	170,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						170,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

**Comment régler votre dette envers l'organisme public :**

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D71400000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes  
71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-09**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**  
4 promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation PERI Annick facture n°1  
17 chèques alimentaires à 10€ soit 170€*

**Montant total à régler 170€**

*Le Maire,*

*Béatrice LACROIX MFOUARA*



CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE En application de la loi n° 83-43 du 12 mai 1983, les marchands réalisant la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux marchandises sont transférés à l'acheteur dès la date de

26 mai 2025  
M. P. Amick  
134 rue de la Teppe  
71290 Simandre.

FACTURE N° 1  
N° bon de commande

Adresse de facturation:  
Mairie  
71290 Cuisey  
Adresse de livraison (si différente)

RECULE  
- 3 JUIN 2025

Notre N° TVA FR 811831961063

Votre N° TVA

1			
2			
3			
4			
5	17	chéques	170
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

facture annulée à ce jour pour la somme de cent soixante dix Euros.

*[Signature]*  
6

REGLEMENT	TOTAL HT	TVA TVA	TOTAL TVA	TOTAL T.T.C.
CONDITIONS D'EMPLIETE POUR PAIEMENT ANTICIPE				170€
ECHÉANCE	TOTALISATION			

En cas de retard de paiement, sanction égale, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une infime pénalité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt figurant dans le règlement, plus une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 10 euros.

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission du titre de recette : 25/06/2025

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	10	11

Numéro de facture : 2025000011  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons alimentaires La Ferme de ma Grand Mère F 47-25/06/2025	120,00			120,00	0,00	120,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						120,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

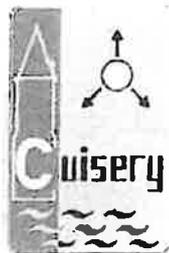
### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D71400000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).





**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-10**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation La Ferme de ma Grand Mère facture n°47  
12 chèques alimentaires à 10€ soit 120€*

**Montant total à régler 120€**

*Le Maire,*

*Béatrice LACROIX MFOUARA*



Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission du titre de recette : 04/08/2025

Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	11	12

Numéro de facture : 20250000012  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture n 4 La ferme de ma Grand Mère-04/08/2025	140,00			140,00	0,00	140,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						140,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D71400000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes  
71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-11**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation La Ferme de ma Grand Mère facture n°4  
14 chèques alimentaires à 10€ soit 140€*

**Montant total à régler 140€**

*Le Maire,*

**Béatrice LACROIX MFOUARA**



du 30/06/25

FACTURE

LA FERME DE MA GRAND-PERE

Gaec au Capital de 217 000 €  
Arnaud et Agnès CLERC  
243, chemin du Bourg - 71230 LIGNY-EN-BAUNY  
Tél. 03 85 40 09 07  
Siret 757 660 424 00010 - APE 0152Z  
N° Agrément 7149405 - Tél. 03 85 660 434

CCAS de Auxey

21230 Auxey

817

Article

Quantité

566	3 Cheques Alimentaire	30,00
486	5 Cheques Alimentaire	50,00
	6 Cheques Alimentaire	60,00

DEBIT	TOTAL	TVA	CGR	TOTAL TTC
	15,30	5%	2,30	14,00

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 11/08/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	12	13

Numéro de facture : 20250000013  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons alimentaires facture PERI n 22-11/08/2025	220,00			220,00	0,00	220,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						220,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-12**

SIRET 26710267100018

APE 88-99B

TVA FR00267102671

IBAN FR583000100499D714000000079

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation Péri Annick facture n°22  
22 chèques alimentaires à 10€ soit 220€*

**Montant total à régler 220€**

*Le Maire-Adjoint,*

*Isabelle PIRAT*



*Isat*

CLASSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ. En application de l'art. 60-93 du 12 mai 1992 les modifications relatives au régime des réserves de propriété des vendeurs, propriétaires, possesseurs, usufruitiers, bénéficiaires d'un usufruit, des résidents étrangers et des résidents de droit public, des résidents étrangers et des résidents de droit public, des résidents étrangers et des résidents de droit public.

28 juillet 2025  
Mme Léa Amick -  
134 rue de la tuffe  
71290 Semandre

FACTURE N° 22

N° bon de commande

Adresse de facturation

71290 Semandre

Adresse de livraison (si différente)

Notre N° TVA FR 81831961263

Votre N° TVA

RECUE

22 Bons chèques Alimentaires

10

220

facture arrêtée à ce jour pour la somme de deux cent vingt euros

62

REQUÉMENT	TOTAL HT	Taux TVA	TOTAL T.V.A	TOTAL T.T.C.
COND. TRUC B' ESNO' MPIS POUIS PAIEMENT ANTICIPE				220 <sup>€</sup>
ECHÉANCE	TOTALISATION			

En application de l'article 1709 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal est due par ainsi qu'il résulte de l'article 1709 du Code de Commerce pour tous les recouvrements de la facture.

**Sujet :** facture PAT

**De :** "Mairie de Cuisery" <mairie-cuisery@wanadoo.fr>

**Date :** 14/08/2025, 14:54

**Pour :** <sante@smbb71.fr>, <paysbresse@smbb71.fr>

Bonjour,

Ci-joint la facture CCAS 2025-12 pour le remboursement de la facture n°22 PERI.

Restant à votre disposition,  
Cordialement.



**Laure QUATRESOUS**

*Urbanisme-Secrétariat*

*Communication-CCAS*

**Mairie de Cuisery**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

Tél. : 03.85.40.11.76

[www.cuisery.fr](http://www.cuisery.fr)



— Pièces jointes : —

Facture CCAS 2025-12.pdf	37,3 Ko
2025-20 Peri F 22.pdf	117 Ko

Emetteur de la créance  
CCAS DE CUISERY  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	13	14

Date d'émission du titre de recette : 19/08/2025

Numéro de facture : 20250000014  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture PAT La Ferme N 10-19/08/2025	170,00			170,00	0,00	170,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						170,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

**Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :**

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

*Mairie*

7 Place d'Armes  
71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.  
✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-13**

**SIRET 26710267100018**  
**APE 88-99B**  
**TVA FR00267102671**  
**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**  
4 promenade des Cordeliers  
71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation La Ferme de ma grand-mère facture n°10*  
*17 chèques alimentaires à 10€ soit 170€*

**Montant total à régler 170€**

*Le Maire-Adjoint,*  
**Isabelle PIRAT**



Le 30/06/25

FACTURE

10

sur le cominar de

LA FERME DE MA GRAND-MÈRE  
Gaec au Capital de 312 000€  
Arnaud et Agnès CLERC  
243, chemin du Bourg - 71290 JOUVEHON  
Tél. 03.85.40.89.07  
Siret 793 850 434 00015 - APE 0152Z  
N° Agrément: 71244023 - TVA N° 23 799 860 434

Adresse de facturation  
CCAS de Auzey  
71290 Auzey

REÇU LE  
12 AOÛT 2025

Noms  
N° TVA

Voies  
N° TVA

8/07/25	2 chq Alimentaire	20,00
10/07/25	1 chq Alimentaire	10,00
16/07/25	2 chq Alimentaire	20,00
22/07/25	6 chq Alimentaire	60,00
23/07/25	2 chq Alimentaire	40,00
29/07/25	2 chq Alimentaire	20,00

REGLEMENT	55%	- I.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ECHÉANCE	16/14	5,5%	8,86	17,00
TOTALISATION				

Emetteur de la créance  
**CCAS DE CUISERY**  
7 PLACE D ARMES  
71290 CUISERY  
SIRET : 26710267100018  
Téléphone : 03.85.40.11.76  
Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
4 PROMENADE DES CORDELIERS  
71500 LOUHANS  
SIRET Débiteur : 20002390100032

Comptable en charge du recouvrement  
Centre des Finances publiques  
CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
39 RUE DES BORDES  
71500 LOUHANS  
Téléphone: 03.85.76.47.47  
Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
Mél :

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	15	16

Date d'émission du titre de recette : 17/09/2025

Numéro de facture : 20250000016  
Numéro d'engagement :  
Numéro de marché :  
Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture PAT Péri n 27-17/09/2025	220,00			220,00	0,00	220,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						220,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf.2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales). ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2024-03**

SIRET 26710267100018

APE 88-99B

TVA FR00267102671

IBAN FR583000100499D714000000079

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*1- Facturation La ferme de ma Grand Mère septembre 2024 :  
17 chèques alimentaires à 10€ soit 170€*

*2- Facturation La ferme de ma Grand-mère octobre 2024 :  
26 chèques alimentaires à 10€ soit 260€*

**Montant total à régler 430€**

*Le Maire,  
Béatrice LACROIX MFOUARA*





Le 31.10.2024

FACTURE

6

N° bon de commande

LA FERME DE MA GRAND-MÈRE  
Gaec au Capital de 312 000€  
Arnaud et Agnès CLERC  
243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON  
Tél. 03.85.40.07.07  
Site: 789 850 434 22016 - APE 0152Z  
N° Agrément 71214003 - TVA FR 33 789 850 434

Adresse de facturation:  
ECAS de Aussey

Adresse de livraison:  
4290 Aussey

Notre  
N° TVA

Votre  
N° TVA

26 chèques Alimentaire x 10€

L'ÉMISSION DE LA FACTURE EST SOUS-ENTENDUE. LE CLIENT DOIT ÊTRE EN POSSESSION DE LA FACTURE À LA DATE DE LA DÉCLARATION EN T.V.A. LE CLIENT DOIT ÊTRE EN POSSESSION DE LA FACTURE À LA DATE DE LA DÉCLARATION EN T.V.A.

CONDITIONS D'ESCOMpte POUR PAIEMENT ANTICIPÉ

REGLEMENT	TOTAL H.T.	T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
ÉCHEANCE :	24614	5,5%	13,56	260,00
TOTALISATION				

LES FACTURES ÉMISSES EN QUALITÉ DE CLIENTS PARTICULIERS SONT ÉLIGIBLES À LA DÉDUCTION DE LA TVA À TAUX RÉDUIT DE 5,5% (ARTICLE 278 A DU R.O.U.R. 2004) À CONDITION D'ÊTRE EN POSSESSION DE LA FACTURE À LA DATE DE LA DÉCLARATION EN T.V.A. LE CLIENT DOIT ÊTRE EN POSSESSION DE LA FACTURE À LA DATE DE LA DÉCLARATION EN T.V.A.

Emetteur de la créance  
**CCAS DE CUISERY**  
 7 PLACE D ARMES  
 71290 CUISERY  
 SIRET : 26710267100018  
 Téléphone : 03.85.40.11.76  
 Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
 Mél :



## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
**CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA**  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement  
 Centre des Finances publiques  
**CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA**  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS  
 Téléphone: 03.85.76.47.47  
 Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
 Mél :

**SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO**  
 4 PROMENADE DES CORDELIERS  
 71500 LOUHANS  
 SIRET DébitEUR : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date d'émission du titre de recette : 30/09/2025

### Références à rappeler

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	16	17

Numéro de facture : 20250000017  
 Numéro d'engagement :  
 Numéro de marché :  
 Code d'identification du service : **FACTURES\_PUBLIQUES**

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement facture pour PAT La Ferme n 16-30/09/2025	180,00			180,00	0,00	180,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						180,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

### Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

- > Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;
- > Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- > Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



**CCAS**

*Mairie*

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-15**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation La ferme de ma grand-mère facture n°16  
18 chèques alimentaires à 10€ soit 180€*

**Montant total à régler 180€**

*Le Maire,*

**Béatrice LACROIX MFOUARA**



31/08/25

FACTURE

16

N° de journal 1030

LA FERME DE MA GRAND-MÈRE

Gaetan Capital de 312 000€  
Arnaud et Agnès CLERC  
243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON  
Tél. 03.85.40.09.07  
Siret 719 900 434 00016 - APE 0150Z  
N° Agrément 71240018 - TVA FR 33 769 900 434

Adresse de destination

CCAS de Auisery

Adresse de livraison (si différente)

11290 Auisery

Facture Août 2025

N° TVA FR 33 769 900 434

Valeur N° TVA

5/08	2 chèques Alimentaires	20,00
12/08	8 chèques Alimentaires	80,00
20/08	2 chèques Alimentaires	20,00
26/08	2 chèques Alimentaires	20,00
27/08	4 chèques Alimentaires	40,00

DATE	CHIFFRE	TAUX	TOTAL T.T.A.	TOTAL T.T.C.
08/09/2025	170,61	5,5%	9,39	180,00
TOTALISATION				

170,61 + 9,39 = 180,00

Emetteur de la créance

CCAS DE CUISERY  
 7 PLACE D ARMES  
 71290 CUISERY  
 SIRET : 26710267100018  
 Téléphone : 03.85.40.11.76  
 Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h  
 Mèl :



**AVIS DES SOMMES A PAYER**

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques  
 CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS

Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques  
 CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA  
 39 RUE DES BORDES  
 71500 LOUHANS  
 Téléphone: 03.85.76.47.47  
 Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30  
 Mèl :

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO  
 4 PROMENADE DES CORDELIERS  
 71500 LOUHANS  
 SIRET Débiteur : 20002390100032

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 21/10/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	17	19

Numéro de facture : 2025000019  
 Numéro d'engagement :  
 Numéro de marché :  
 Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons PAT facture PERI n 34-21/10/2025	150,00			150,00	0,00	150,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						150,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :  
 - trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;  
 - deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.  
 Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.  
 Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2 de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le 6 octobre 2025

FACTURE N° 34

N° bon de commande

M. P. Ammick  
134 Rue de la Teppe  
71290 Gimandré

Adresse de facturation  
Jainic  
71290 Gimandré  
Adresse de livraison (si différente)

Notre N° TVA FR 811831961263

Votre N° TVA

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, nos marchandises restent la propriété de vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

1				
2				
3				
4				
5				
6	15 chèques alimentaires	10 <sup>e</sup>		150
7				
8				
9				
10				
11				
12	facture anti à ce jour pour la somme de cent cinquante euros.			
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

REGLEMENT	TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.
CONDITIONS D'ACCOMPTE POUR PAIEMENT AVANCE				150,00
ECHÉANCE	TOTALISATION			

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal, en l'absence d'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-17**

SIRET 26710267100018

APE 88-99B

TVA FR00267102671

IBAN FR583000100499D714000000079

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation Péri Annick facture n°34  
15 chèques alimentaires à 10€ soit 150€*

**Montant total à régler 150€**

*Le Maire,*

*Béatrice LACROIX MFOUARA*



Emetteur de la créance

CCAS DE CUISERY

7 PLACE D ARMES

71290 CUISERY

SIRET : 26710267100018

Téléphone : 03.85.40.11.76

Horaires d'ouverture: ma,me,je,ve 9h-12h/13h30-17h sa 9h-12h

Mél :



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques

CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA

39 RUE DES BORDES

71500 LOUHANS

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNO

4 PROMENADE DES CORDELIERS

71500 LOUHANS

SIRET Débiteur : 20002390100032

Comptable en charge du recouvrement

Centre des Finances publiques

CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE LA

39 RUE DES BORDES

71500 LOUHANS

Téléphone: 03.85.76.47.47

Horaires d'ouverture: 8h30-12h / 13h30-16h30

Mél :

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 21/10/2025

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
75420	2025	17	18

Numéro de facture : 20250000018

Numéro d'engagement :

Numéro de marché :

Code d'identification du service : FACTURES\_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Remboursement bons PAT facture La Ferme n 30-21/10/2025	400,00			400,00	0,00	400,00
<b>TOTAL GENERAL</b>						400,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;

- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CCAS, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA Présidente

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPCCT - FR583000100499D714000000079) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Pour contester le bien-fondé de cette dette, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Le 30/09/25

FACTURE 30

N° ou 1 de commande

Adresse de facturation  
**CCAS de Cuisery**

**LA FERME DE MA GRAND-MÈRE**  
 Gaec au Capital de 312 000€  
 Arnaud et Agnès CLERC  
 243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON  
 Tél. 03.85.40.09.07  
 Siret 797.450.434 00016 - APE 0150Z  
 N°Agrément 71244003 - TVA FR 33 789 850 434

Adresse de livraison (si différente)  
**1230 Cuisery**

SUITE

Notre N° TVA

Votre N° TVA

18/09	3 cheq Alimentaire			
19/09	2 cheques Alimentaire			
23/09	3 cheques Alimentaire			
30/09	5 cheques Alimentaire			

REGLEMENT	TOTAL HT	TVA	TOTAL T.V.A	TOTAL T.T.C.
ECHEANCE	399,15	55%	208,85	400,00
TOTALISATION				

Le 30/09/25

FACTURE 29

N° bon de commande

Adresse de facturation  
**CCAS de Cuisery**

**LA FERME DE MA GRAND-MÈRE**  
 Gaec au Capital de 312 000€  
 Arnaud et Agnès CLERC  
 243, chemin du Bourg - 71290 JOUVENÇON  
 Tél. 03.85.40.09.07  
 Siret 797.450.434 00016 - APE 0150Z  
 N°Agrément 71244003 - TVA FR 33 789 850 434

Adresse de livraison (si différente)  
**1230 Cuisery**

Notre N° TVA

Votre N° TVA

18/09	3 cheques Alimentaire			
21/09	2 cheques Alimentaire			
23/09	3 cheques Alimentaire			
28/09	4 cheques Alimentaire			
30/09	3 cheques Alimentaire			
18/09	5 cheques Alimentaire			

REGLEMENT	TOTAL HT	TVA	TOTAL T.V.A	TOTAL T.T.C.
ECHEANCE				
TOTALISATION				



**CCAS**

**Mairie**

7 Place d'Armes

71290 CUISERY

☎ 03.85.40.11.76.

✉ [mairie-cuisery@wanadoo.fr](mailto:mairie-cuisery@wanadoo.fr)

**FACTURE : CCAS 2025-16**

**SIRET 26710267100018**

**APE 88-99B**

**TVA FR00267102671**

**IBAN FR583000100499D714000000079**

**Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne**

4 promenade des Cordeliers

71500 LOUHANS

## FACTURE

*Facturation La ferme de ma grand-mère facture n°30  
40 chèques alimentaires à 10€ soit 400€*

**Montant total à régler 400€**

*Le Maire,*

**Béatrice LACROIX MFOUARA**

